



NOTE ANALYTIQUE SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOI DE FINANCES POUR LA GESTION 2024

Septembre 2023





mdc.info@gouv.bj



+229 21 30 76 85



08 BP 755

SOMMAIRE

Liste des graphiques	4
CLARIFICATION DE CONCEPTS	7
RESUME.....	8
INTRODUCTION.....	9
I. APPRECIATION DES TENDANCES DE DEVELOPPEMENT.....	11
1.1 Tendances au niveau international et sous-régional.....	11
II. Tendances au niveau national.....	15
III. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT	24
3.1 Analyse globale de l'évolution des investissements publics.....	24
Source : DGPD/MDC/DGB/MEF2023.....	26
3.2 Appréciation des performances au niveau du capital humain.....	26
2.3 Appréciation des performances en matière de productivité et de croissance inclusive	
40	
2.4. Appréciation des performances en matière de l'habitat de l'environnement, des	
changements climatiques et du développement des territoires	45
2.5 Appréciation des performances au niveau de la gouvernance	48
2.6 Les défis de développement	53
3 PRIORITES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LA PERIODE 2024-	
2026.....	57
3.1 Evolution possible des priorités de développement.....	57
3.2 Les engagements pour le triennal 2024-2026	59
3.2. Risques et conditions de succès.....	59
CONCLUSION	61

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants (%).....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 2 : Contribution des secteurs à la croissance (%).....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 3 : Evolution de la valeur ajoutée.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 4 : Evolution des emplois du PIB à prix constant (milliards de FCFA).....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation au Bénin (%).....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 6 : Evolution du PIB par tête (millier de francs) entre 2015 et 2019.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 7 : Pauvreté dans les pays de l'UEMOA en 2019.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 8 : Incidence de la pauvreté non monétaire par département.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 9 : Incidence de la pauvreté Monétaire par département.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 10 : Données prévisionnelles des dépenses en capital de 2017 à 2022.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 11 : Dépenses ordonnancées de 2017 à 2022.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 12 : Evolution des dépenses engagées mais non ordonnancées de 2017 à 2022.....	26
Graphique 13 : Évolution de l'IDH au Bénin de 2017 à 2021.....	27
Graphique 14 : Evolution de quelques indicateurs dans le sous-secteur enseignement maternel et primaire.....	29
Graphique 15 : Evolution de quelques indicateurs dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 16 : Evolution de quelques indicateurs des MESRS.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 17 : Evolution du taux de succès thérapeutique (TPM+) des cas de tuberculose pulmonaire bactériologiquement confirmé (nouveau cas et rechutes) pour une cible de 87%.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 18 : Evolution du taux de fréquentation des services de santé et valeurs cibles..	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 19 : Utilisation des moustiquaires par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 20 : Évolution de l'indice d'état du réseau routier.....	41
Graphique 21 : Evolution du taux de pénétration internet.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 22 : Evolution de la part contributive des PME aux recettes fiscales.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 23 : Taux de valorisation des déchets.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 24 : Quantité de déchets produits.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 25 : Production de plants de 2017 à 2022.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 26 : Permis de construire délivrés de 2016 à 2020 par commission.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 27 : Proportion de communes ayant des indicateurs en dessous de la norme requise.....	51
Graphique 28 : Proportion des communes ayant les plus faibles indicateurs et celles ayant des indicateurs les plus élevés.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 29 : Proportion de communes ayant les niveaux d'indicateurs les plus élevés.....	53
Graphique 30 : Profil de croissance.....	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	:	Agence Béninoise de l'Environnement
ACMERP	:	Appui-Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté
BP	:	Budget-Programme
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CCNUCC	:	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPIA	:	Country Policy and Institutional Assessment
DGE/MEF	:	Direction générale de l'Economie
DGB	:	Direction générale du Budget
DGEC	:	Direction générale de l'Environnement et du Climat
DGPD	:	Direction générale des Politiques de Développement
DPAF	:	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
DPBEP	:	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	:	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FME	:	Fonds Mondial pour l'Environnement
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNEC	:	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FVC	:	Fonds Vert pour le Climat,
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
ICAC	:	International Cotton Advisory Committee
IDH	:	Indice de Développement Humain
INStad	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LOLF	:	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MCVT	:	Ministère du Cadre de Vie et des Transports
MEEM	:	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MDC	:	Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisations de la Société Civile
OSD	:	Orientations Stratégiques de Développement

PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PDDSE	:	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIP	:	Programme d'Investissement Public
PNB	:	Produit National Brut
PND	:	Plan National de Développement
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PPBS	:	Planification, Programmation, Budgétisation et du Suivi
PPMP	:	Plan de Passation des Marchés Publics
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SGM	:	Secrétariat Général du Ministère
SIGFP	:	Système d'Information de Gestion des Finances Publiques
SNPD	:	Système National de la Planification du Développement
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest africaine

CLARIFICATION DE CONCEPTS

Secteur : Le terme “secteur“ est utilisé pour exprimer un domaine d’intervention particulier. Il s’agit ici des secteurs relatifs au Programme d’Investissements Publics où il est distingué les secteurs productifs (Agriculture, Infrastructures, Eau et électricité, Industrie et Artisanat, Commerce, Services marchands et Tourisme), des secteurs sociaux (Santé, éducation, Habitat, Environnement, ...) et le secteur de la gouvernance (Justice, Sécurité, Diplomatie, ...).

Croissance inclusive : Elle désigne la prise en compte en amont et en aval de toutes les couches de la population dans le cadre d’une activité de développement. Elle s’apprécie sous deux angles à savoir d’une part, la participation au processus de création des richesses (process), et d’autre part, la répartition des dividendes de ces richesses.

Sécurité Humaine : Etat de quiétude d’un individu ou d’une population vis à vis de toute menace ou danger d’ordre économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et politique.

Protection Sociale : Ensemble des mesures publiques ou à but non lucratif qui vise à réduire la vulnérabilité des populations et à leur permettre de mieux gérer les risques économiques et sociaux.

Genre : Il désigne une variable sociale qui permet de différencier, d’organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. En matière d’approche Genre et Développement, on parle d’égalité des chances et des droits et d’équité dans l’impact des fruits découlant du développement et dont la femme et l’homme doivent jouir de façon équitable.

Développement Durable : C’est un processus qui s’efforce de concilier la protection de l’environnement, l’efficacité économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des

générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

Objectifs de Développement Durable : ils couvrent l’intégralité des enjeux du développement durable (pauvreté, agriculture, santé, éducation, égalité des genres, prospérité économique, climat et biodiversité, énergie, eau, paix, ...), soit 17 objectifs et 169 cibles ou sous-objectifs, formant le cœur de l’agenda 2030. Au Bénin, 49 cibles sur les 169 ont été retenues comme prioritaires.

Changements climatiques : Variations attribuables directement ou indirectement à l’activité humaine altérant la composition de l’atmosphère mondiale. Ils touchent aussi bien les écosystèmes que les sociétés et les secteurs de développement.

Adaptation aux changements climatiques : Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse aux stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs conséquences, afin d’atténuer les effets négatifs ou d’exploiter les opportunités bénéfiques.

Gouvernance budgétaire : Ensemble des stratégies de gestion, de mode d’organisation et de régulation, des processus, règles, normes, valeurs et institutions grâce auxquels l’État gère ses actifs et ses flux financiers. On peut parler de management du budget de l’État.

Tendances de développement : Elles concernent les changements fondamentaux et durables qui influencent l’évolution de l’environnement au plan international, régional et national. Il s’agit, entre autres, des changements démographiques, sociaux, économiques, technologiques et politiques.

Indice du Capital Humain : il mesure le niveau d’accumulation du capital humain qu’un enfant né aujourd’hui pourrait espérer atteindre à l’âge de 18 ans, eu égard aux risques de mauvaise santé et de mauvaise éducation qui prévalent dans le pays où il vit.

RESUME

☞ La nécessité de l'élaboration d'une note analytique sur le programme de développement prend sa source d'une part, des implications des directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA qui prévoient un certain nombre de documents budgétaires dont la pertinence exige une cohérence avec les choix stratégiques de développement pour la période de référence, et, d'autre part, de la préoccupation d'établir un lien rigoureux et solide des dépenses de l'État à des résultats concrets de développement formulés à partir des objectifs stratégiques

☞ La note analytique sur le programme de développement vise à préciser les repères stratégiques de développement dans lesquels doit s'inscrire le processus de programmation et de budgétisation pour une amélioration de l'efficacité de la dépense et, ipso facto, celle des politiques publiques.

☞ De façon globale, les objectifs de développement demeurent ceux retenus et contenus dans le Plan National Développement (PND) 2018-2025 et sont mis en œuvre à travers le PAG depuis 2021-2026. Des progrès sont enregistrés et augurent de bonnes perspectives d'amélioration des conditions de vies des populations.

☞ Dans l'ensemble des documents soumis à la représentation nationale, au titre de la loi de finances 2024, les priorités de développement sont formulées suivant les thématiques du PND 2018-2025 que sont :

- le renforcement du capital humain au profit d'un accroissement de la productivité ;
- l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
- la protection de l'environnement et développement des territoires ;
- Consolidation de la bonne gouvernance ;

☞ L'amélioration du renforcement du capital humain se fera à travers : (i) le renforcement de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'offre éducative, notamment de l'Enseignement et de la

Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ; (ii) le renforcement du système de protection sociale ainsi que (iii) le renforcement et la mise aux normes des infrastructures sanitaires.

☞ L'accélération de la transformation structurelle de l'économie passera par : (i) la poursuite de la modernisation de l'agriculture pour une forte contribution à la croissance ; (ii) la promotion d'un nouveau type d'élevage résilient garantissant davantage de sécurité et de rentabilité aux éleveurs ; (iii) la facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production pour le développement et la valorisation des aménagements hydroagricoles ; (iv) la poursuite de la construction des infrastructures énergétiques en vue d'une autonomie énergétique du pays ; (v) la promotion du développement du numérique et de la digitalisation (Déploiement de l'internet Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national) ; (vi) la poursuite de l'aménagement, de la réhabilitation et de la construction des infrastructures routières, aériennes et maritimes ; (vii) la promotion du tourisme et de l'artisanat et (viii) la poursuite de l'opérationnalisation du guichet unique de promotion des PME.

☞ La protection de l'environnement et le développement des territoires nécessitent (i) l'amélioration de la mobilité de la résilience des villes par l'extension du projet « asphaltage » ,l'accélération des projets d'assainissement pluvial, l'extension du projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers pour une propreté durable des villes assainies ; (ii) la poursuite et l'achèvement de la construction des marchés modernes ; (iii) la poursuite et l'achèvement de la construction des logements sociaux et (iv) l'achèvement des travaux de construction des cités administratives.

☞ La consolidation de la bonne gouvernance passera par (i) le renforcement du système national d'information et (ii) la poursuite de la modernisation du cadre législatif et judiciaire ; (iii) l'accélération de la modernisation de l'administration publique et (iv) le renforcement de la redevabilité et la promotion de la lutte contre la corruption.

INTRODUCTION

1. Dans la perspective de l'harmonisation des pratiques de la gestion axée sur la performance, l'UEMOA a adopté, en juin 2009, la **directive n°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances au sein de l'espace UEMOA**. Cette directive qui instaure de nouvelles règles relatives au contenu, à la présentation, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle des lois de finances, invite les Etats membres à assurer la pertinence des documents budgétaires en veillant à leur arrimage aux choix stratégiques de développement pour la période de référence.

2. En application de cette directive, le Bénin a adopté la loi n°2013-14 du 27 septembre 2013 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui stipule, en son article 49, que le projet de loi de finances soit accompagné entre autre d'une Note Analytique sur le Programme de Développement. Cette note est élaborée suivant une démarche participative et inclusive des acteurs clefs du processus budgétaire, sous le pilotage des services compétents du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale.

3. La note analytique sur le programme de développement a pour champ d'analyse les

performances de l'exécution annuelle du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026, structurées autour des thématiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Elle met en exergue les efforts consentis par le Gouvernement et précise les points d'attention en termes de priorités budgétaires pour le triennal 2024-2026.

4. Cette note vise à apporter une réponse technique aux problèmes persistants de l'articulation entre les orientations nationales de développement à moyen et court termes d'une part et les choix budgétaires d'autre part. La démarche consiste à prendre appui sur les orientations nationales pour faire les allocations budgétaires par secteur, avant de proposer une répartition par ministère, en vue de l'élargissement de l'offre de services publics et de l'amélioration de l'accès des populations auxdits services.

5. La présente note analytique est structurée en trois parties à savoir : (i) l'évolution des tendances de développement au niveau international, régional et national ; (ii) le bilan de la mise en œuvre du programme de développement et (iii) les priorités de développement pour le triennal 2024-2026 au Bénin.



I. EVOLUTION DES TENDANCES DE DEVELOPPEMENT

I. APPRECIATION DES TENDANCES DE DEVELOPPEMENT

6. Les tendances de développement actuelles ainsi que les perspectives mondiales sont affectées par l'incertitude avec les effets cumulatifs de trois chocs négatifs dont, la persistance des effets de la pandémie de la COVID-19, l'invasion russe de l'Ukraine et plus récemment les perturbations du secteur financier.

1.1 Tendances au niveau international et sous-régional

❖ Au niveau international

7. Sur le plan économique, l'activité mondiale a connu une baisse en 2022 avec un taux de croissance estimé à 3,4% contre 6,3% en 2021¹ et une baisse de 2,8% en 2020. En 2022, l'activité économique dans les économies développées a baissé avec une croissance économique moyenne de 2,7%, contre 5,4% en 2021. L'Espagne est en tête parmi les pays développés (5,5%²) suivi du Royaume-Uni (4%) et de l'Italie (3,7%); les Etats-Unis d'Amérique ont réalisé une faible croissance (2,1%). Les économies en développement et émergentes ont quant à elles, ont réalisé une croissance moyenne de 4% en 2022 ; l'Arabie

Saoudite vient en première position avec une croissance de 6,8% suivi de l'Inde (6%) et en dernière position la Russie (-2,1%).

8. Les prévisions de croissance récentes du Fonds Monétaire International (FMI, avril 2023) sont basées sur des hypothèses de maîtrise des tensions observées dans le secteur financier (scénario de référence) et une amplification des tensions sur le secteur financier (scénario plausible). Selon le scénario de référence, la croissance mondiale devrait baisser à 2,8 % en 2023, avant de se redresser lentement pour s'établir à 3,0 % en 2024. L'activité économique des pays développés connaîtrait un ralentissement avec un taux de croissance chutant de 2,7 % en 2022 à 1,3 % en 2023. Le ralentissement sera moins prononcé pour les économies en développement et émergentes (3,9% en 2023 et 4,2 en 2024). Selon le scénario plausible, la croissance mondiale baissera d'environ 2,5 % en 2023, soit le taux le plus faible depuis le ralentissement de l'économie mondiale en 2020. Dans les pays avancés, la croissance passera sous la barre de 1 %³.

9. Selon la Banque mondiale (Bm, Octobre 2022)⁴, la baisse des activités économiques au

¹ World economic outlook, IMF, avril 2023

² contre 3,5% dans la zone Euro

³ ibid

⁴ Commodity Markets Outlook, octobre 2022 - World Bank

niveau mondial pèse sur les prix des matières premières. L'indice de prix des produits énergétiques est passé de 52,7 en 2020 à 95,4 en 2021 ; la valeur estimée en 2022 est de 151,7 sur une échelle de 100. En ce qui concerne les produits non énergétiques (produits agricoles et les métaux précieux), l'indice des prix est passé de 84,4 en 2020 à 112 en 2021 sur une échelle de 100 ; la valeur estimée en 2022 est 123,7. Selon les perspectives de la Banque mondiale (Octobre, 2022), les prix de l'énergie devraient chuter de 11 % en 2023 et de 12 % en 2024. Les prix des produits agricoles et des métaux devraient baisser de 5 et 15 %, respectivement, en 2023 avant de se stabiliser en 2024.

10. En ce qui concerne, spécifiquement les matières agricoles, les perspectives de la Banque mondiale (2022)⁵ indiquent que les prix du coton ont connu une hausse entre 2020 (1,59 sur 100) et 2022 (2,95 sur 100 soit une hausse de 32%). Les prix du coton devraient baisser légèrement en 2023 (2,90 sur 100).

11. Ces perspectives de prix sont soumises à de nombreux risques à terme. Ils comprennent l'élévation des prix des intrants, des perturbations de l'approvisionnement

énergétique ; la détérioration des perspectives mondiales ; les conditions météorologiques défavorables ; et des politiques commerciales restrictives. Des prix de l'énergie plus élevés que prévu pourraient se répercuter sur les prix non énergétiques, en particulier les produits alimentaires, prolongeant les problèmes liés à l'insécurité alimentaire.

12. Sur le plan social, l'Organisation International du Travail (OIT, janvier 2023)⁶ indique que les déficits de travail décent ont été très importants en 2022. Environ 473 millions de personnes dans le monde sont privées d'un revenu d'emploi dont 205 millions de chômeurs. Deux milliards de ceux qui sont employés exercent dans l'informel avec des droits limités au travail ou un accès limité à la protection sociale. De plus, 214 millions de travailleurs sont en situation d'extrême pauvreté avec moins de 1,90 USD pour une parité de pouvoir d'achat (PPA) par jour. Selon l'OIT (2023) le revenu du travail mondial est distribué de manière très inégale, les 50% de travailleurs les plus pauvres ne gagnant qu'environ 8% du revenu mondial du travail.

13. Les projections de l'OIT⁷ montrent que

⁵ Commodity Markets Outlook, october 2022 - World Bank

⁶ ILO, World Employment and Social Outlook: Trends 2023

⁷ ibid

l'emploi mondial devrait progresser de 1,0 % en 2023, ce qui représente un ralentissement important par rapport au taux de croissance de 2,3% en 2022. L'Afrique et les États arabes devraient connaître une croissance de l'emploi de l'ordre de 3 pour cent ou plus. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de leur population en âge de travailler, ces deux régions ne devraient enregistrer qu'un modeste recul du taux de chômage (de 7,4 à 7,3 pour cent en Afrique et de 8,5 à 8,2 pour cent dans les États arabes).

❖ Au niveau sous-régional

14. Selon le FMI (avril, 2023)⁸, la croissance économique en Afrique subsaharienne est estimée à 3,9% en 2022. Les deux puissances de la région, le Nigéria et l'Afrique du Sud, ont réalisé respectivement une croissance de 3,3% et 2% en 2022. Selon les perspectives du FMI (avril, 2023), la croissance économique de l'Afrique subsaharienne s'établira à 3,6 % en 2023 puis à 3% en 2024. Dans un contexte de ralentissement mondial, l'activité devrait ralentir pour une deuxième année consécutive. Néanmoins, ce chiffre global masque des variations importantes dans la région. Le resserrement du financement aura également une incidence sur les perspectives

à long terme de la région. Un manque de financement peut forcer les pays à réduire les ressources allouées à des secteurs de développement essentiels tels que la santé, l'éducation et les infrastructures, affaiblissant ainsi le potentiel de croissance de la région.

15. Selon le rapport sur les perspectives économique régionales de l'Afrique Subsaharienne (FMI, avril 2023)⁹, l'inflation reste élevée et sujette à d'importantes fluctuations dans la zone. Le taux d'inflation médian dans la région est estimé à 10 % en février 2023, soit plus du double du taux observé au début de la pandémie de COVID-19.

16. Les perspectives du marché du travail pour 2023 varient fortement d'une région à l'autre (OIT, mars 2023). L'Afrique devrait connaître une croissance de l'emploi de l'ordre de 3% ou plus en 2023. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de de la population en âge de travailler, le continent devrait enregistrer un faible recul du taux de chômage de l'ordre de 7,4 à 7,3%¹⁰. Selon l'OIT (mars 2023), les ménages les plus pauvres pourraient connaître une chute catastrophique des revenus réels et risquent de

⁸ ibid

⁹ FMI, avril 2023, Perspectives économiques régionales Afrique Subsahariennes

¹⁰ ILO, World Employment and Social Outlook: Trends 2023

somber dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En Afrique subsaharienne, 60,8% des actifs étaient considérés comme des travailleurs pauvres en 2021, avec un niveau de revenu de 3,10 dollars É.-U. par jour (PPA par habitant).

17. Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la croissance économique s'est établie à 5,6% en 2022 contre 6,1% en 2021. Selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, mars 2023)¹¹, le secteur tertiaire a propulsé l'économie avec un rebond des activités des secteurs banques et assurances, commerce, restaurants et hôtels, transports, entrepôts et communication. Le secteur secondaire a également connu une performance économique avec une hausse de la production manufacturière. Au Bénin, nous avons la construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut au Niger. Quant au secteur primaire, il a contribué à hauteur de 0,9 à la croissance économique en 2022 sous l'effet de la hausse de la production agricole de la campagne 2022-2023 ;

18. Sur l'ensemble de l'année 2022, le taux d'inflation dans l'UEMOA est de 7,4% en 2022, contre 3,6% en 2021 (BCEAO, mars

2023), Cette hausse est due aux effets de la guerre russo-ukrainienne, de la COVID-19 et de la crise sécuritaire.

19. En termes de perspectives, la croissance économique réelle dans l'UEMOA serait en moyenne de 6,5% du PIB. Cette croissance est soutenue par les secteurs tertiaire et secondaire dont les contributions seraient respectivement de 3,4% et 2%.¹²

20. Selon le rapport de la BCEAO (mars 2023), en 2023 l'économie sénégalaise pourrait être celle la plus prospère parmi les États membres de l'UEMOA avec une croissance estimée à 8,4%. L'estimation de croissance pour le Bénin est de 5,7 % en 2023. En effet, ces perspectives de croissance sont entourées de risques baissiers importants, liés à la situation sécuritaire et sociopolitique dans la sous-région et à l'évolution des prix des matières premières, notamment des hydrocarbures et des engrais. Ces risques sont également dus aux conditions météorologiques et à la hausse des coûts de production dans les pays de l'UEMOA.

¹¹ BCEAO, Rapport sur la Politique Monétaire de l'UMOA - Mars 2023

¹² BCEAO, Rapport sur la Politique Monétaire de l'UMOA - Mars 2023

II. Tendances au niveau national

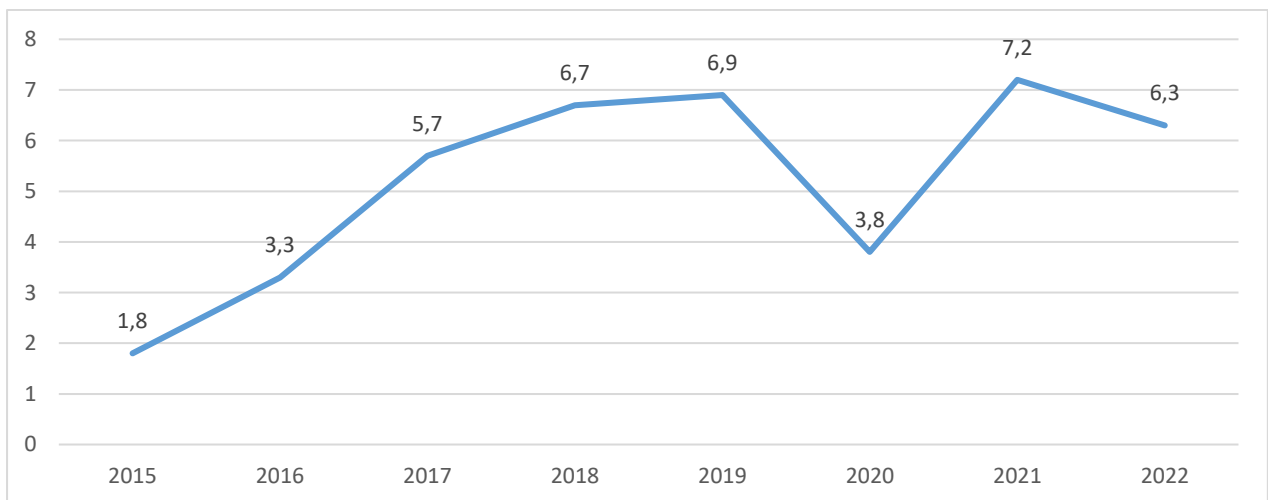
21. Au plan économique :

L'économie nationale est restée soutenue malgré les effets de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne. L'année 2022 est marquée par un fléchissement de l'activité économique qui a affiché un taux de croissance économique de 6,3% (contre 7,2% en 2021 et 3,8% en 2020, voir Graphique 1) ; ceci est une

performance au-dessus des prévisions économiques du FMI (2022) qui se situait à 6,0%. Cette performance est remarquable dans tous les secteurs clés de l'activité économique béninoise.

Selon les prévisions de croissance réalisées par la DGE en octobre 2022, le taux de croissance pour 2023 devrait se situer à 6,5%.

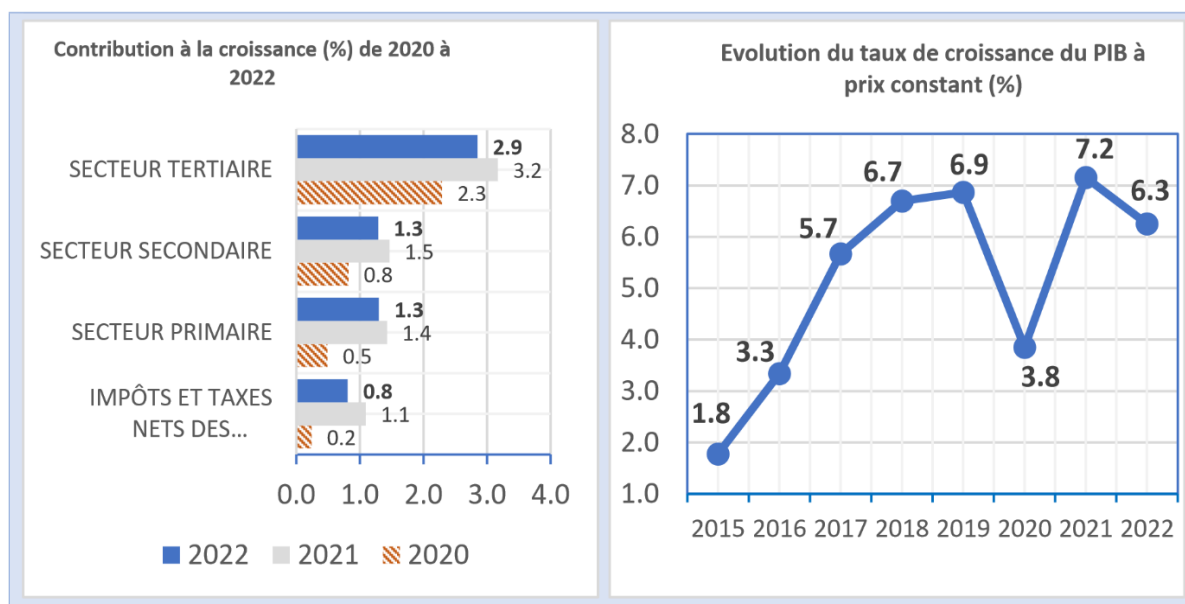
Graphique 9 : Evolution du taux de croissance du PIB à prix constants (%)



Source : INStAD, mars 2023

22. Les impôts et taxes nets de subventions contribuent à la croissance les contributions des

secteurs à la économique en 2022 sont nettement améliorées en comparaison à celles de 2021.

Graphique 10 : Contribution des secteurs à la croissance (%)

Source : INStaD, mars 2023

23. Le secteur primaire, porté par l'Agriculture, poursuit sa croissance. La valeur ajoutée du secteur s'est accrue de 4,8% en 2022 contre 5,2% en 2021. Cette dynamique de croissance du secteur est notamment due à la mise en place des projets innovants et aux activités de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMa). La part du secteur primaire dans la formation du PIB s'est affichée à 26,9% en 2022 contre 28,5% en 2021. Sa contribution à la croissance économique est évaluée à 1,3% en 2022, pratiquement la même qu'en 2021 (1,4%).

24. Le secteur secondaire a, quant à lui, enregistré en 2022 une croissance de 7,9% de sa valeur ajoutée contre 9,1% en 2021. Cette performance est en lien avec le développement accéléré des nombreuses

filières de transformation. En effet, en 2022, l'agro-industrie a doublé la croissance de sa valeur ajoutée de 7,3% contre 3,3% en 2021, avec notamment une hausse de 6,0% pour la fabrication des produits alimentaires contre 2,2% en 2021 et de 19,2% pour la fabrication des boissons. La poursuite des grands travaux d'infrastructures et des chantiers de construction dans le pays a relevé la valeur ajoutée des BTP de 9,1%, en 2022.

25. Le secteur tertiaire continue de soutenir les activités des deux autres secteurs et a vu sa valeur ajoutée s'accroître de 6,0% en 2022, après 6,6% en 2021. Les activités financières et d'assurance ont connu une croissance de 6,4% en 2022 contre 5,2% en 2021. Le domaine des télécommunications a été boosté en 2022, sa valeur ajoutée a connu une hausse de 10%, en lien avec la bonne tenue dans le

domaine et la mise en activité de la Société Béninoise des Infrastructures Numériques (SBIN) intervenue au cours du dernier trimestre de 2022. La contribution du secteur à la croissance du PIB est de 2,9% en 2022 contre 3,2% en 2021 et il a pesé pour 46,9% dans le PIB de 2022 contre 45,9% en 2021.

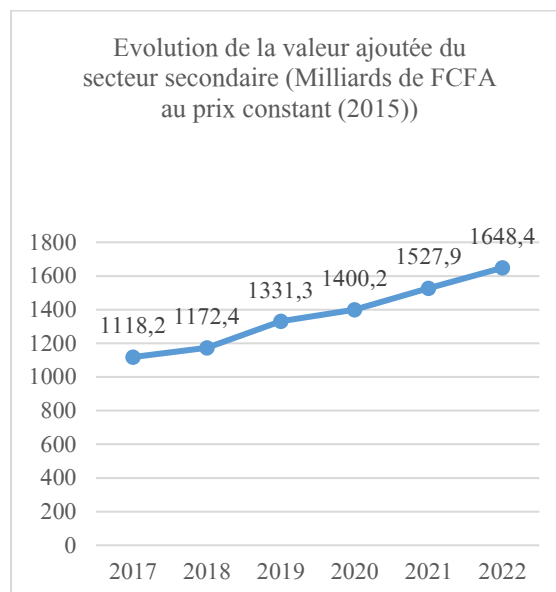
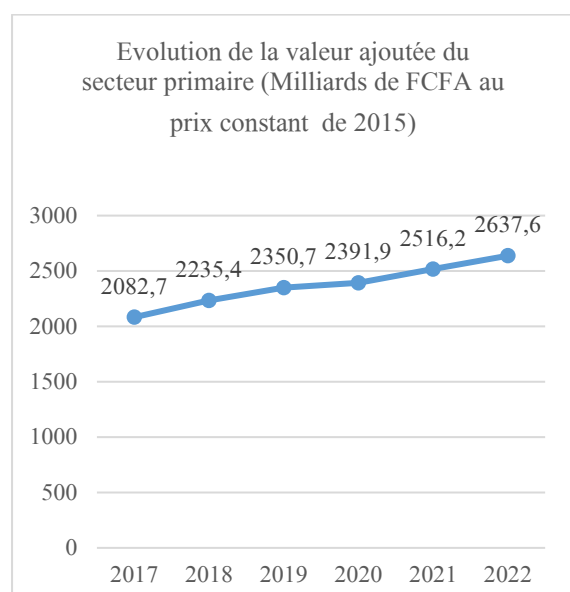
26. Le secteur tertiaire a connu un recul des activités portuaires au second semestre de 2022. Le trafic des marchandises au Port Autonome de Cotonou a connu un ralentissement de son flux habituel en passant de près de 1 120 000 tonnes en moyenne par mois entre février et juillet 2022 à 877 000 tonnes en moyenne par mois de septembre à décembre 2022.

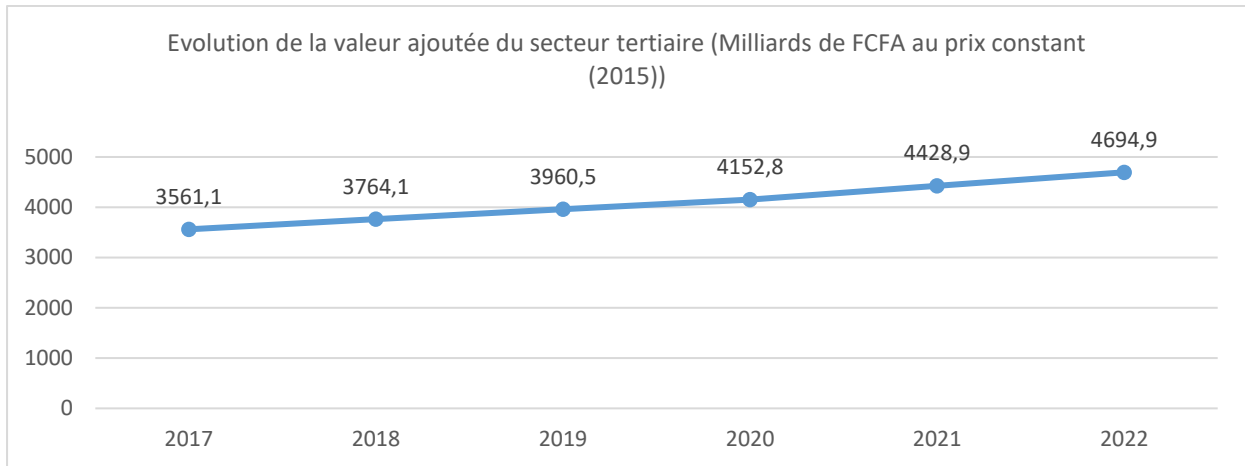
27. Grâce à une bonne stratégie de mobilisation des recettes publiques, **les impôts et taxes nets des subventions** ont connu une hausse de 8,8% de leur valeur

ajoutée en 2022 contre 12,5% en 2021. Leur poids dans le PIB a été de 9,2% en 2022 contre 9,1% en 2021 et leur contribution à la croissance du PIB en 2022 s'est élevée à 0,8% contre 1,1% en 2021.

28. L'évolution de la croissance réelle par secteur d'activités indique que le secteur primaire, soutenu par l'agriculture, a connu une hausse de 4,8% de sa valeur ajoutée en 2022, passant de 2 516,2 milliards en 2021 à 2 637,6 milliards en 2022. La croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire est de 7,9% en 2022 (1 648,4 milliards en 2022 contre 1 527,9 milliards en 2021). Quant au secteur tertiaire, sa valeur ajoutée a connu une hausse de 6,0% en 2022. De 4 428,9 milliards de FCFA en 2021, elle passe à 4 694,9 milliards en 2022.

Graphique 11 : Evolution de la valeur ajoutée



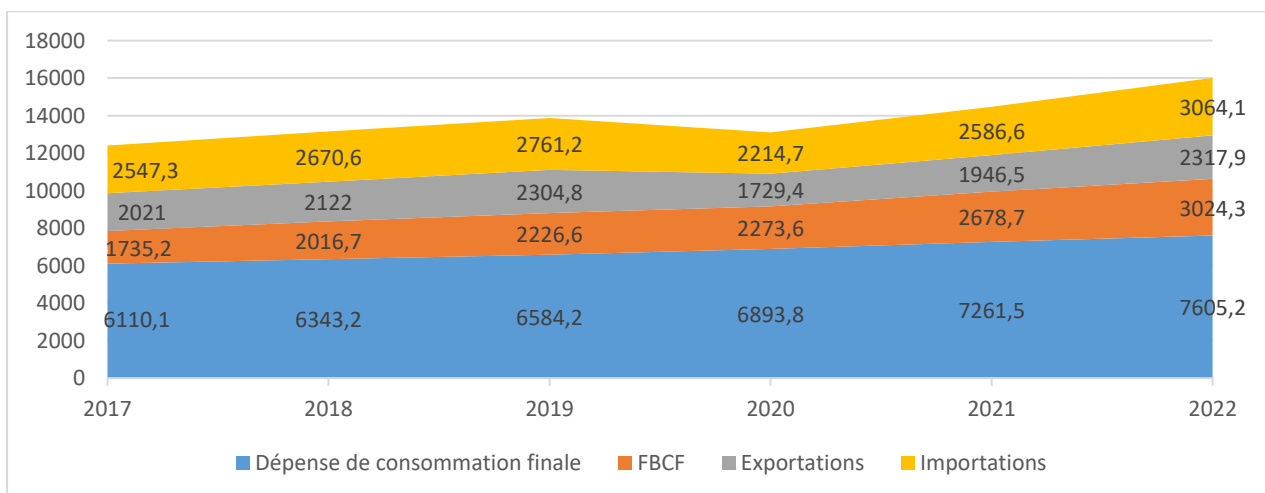


Source : INStAD, mars 2023

29. Au niveau de la demande, les dépenses de consommation finale ont enregistré une hausse de 4,7% en s'affichant à 7 605 milliards en 2022, contre 7 261,5 milliards de FCFA en 2021. Quant à la Formation Brute de Capital Fixe, elle s'établit à 3 024,3 milliards en 2022 contre 2 678,7 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 13% (Voir graphique

4). Le niveau moyen de la variation des stocks est de 28,9 milliards contre 28,8 milliards en 2021. De 2017 à 2022, le niveau moyen des investissements est de 2 355,33 milliards pour une part moyenne en pourcentage du PIB réel de 27,2%. Le niveau des investissements est de 3 053,2 en 2022 contre 2 707,5 milliards en 2020 (INStAD, 2023).

Graphique12: Evolution des emplois du PIB à prix constant (milliards de FCFA)



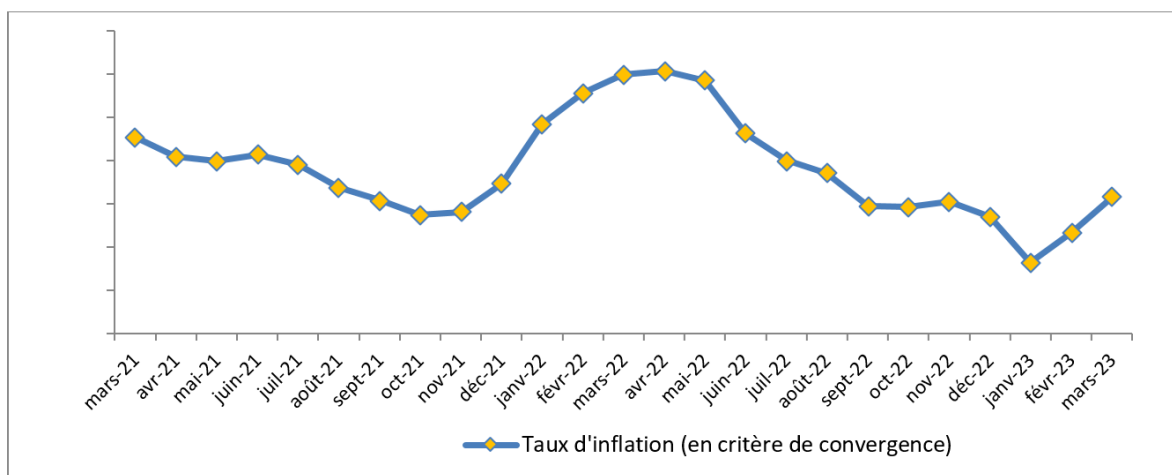
Source : INStAD, mars 2023

30. S'agissant des prix, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement de maîtrise globale du niveau des prix à la

consommation. L'inflation a été globalement contenue dans la limite communautaire des 3%, fixée dans le cadre de la surveillance

multilatérale entre les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Le taux d'inflation est passé de 1,7% en 2021 à 1,4% en 2022.

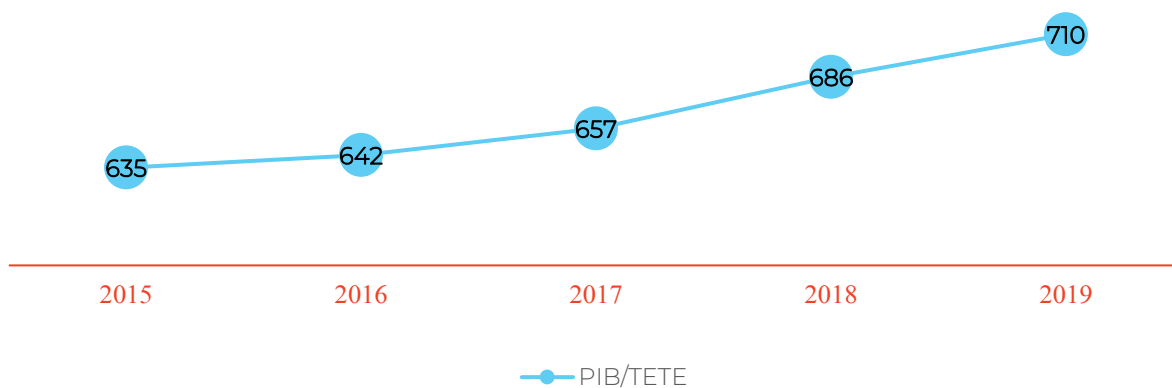
Graphique 13: Evolution du taux d'inflation au Bénin (%)



Source : INStAD, mars 2023

31. Au plan social, depuis 2015, le PIB par tête a connu une tendance à la hausse. Il est passé de 634 800 F CFA en 2015 à 709 500 FCFA en 2019 soit une augmentation de 11,77% (cf. graphique 6). Cela traduit l'amélioration du niveau d'activités économiques du pays sur la période.

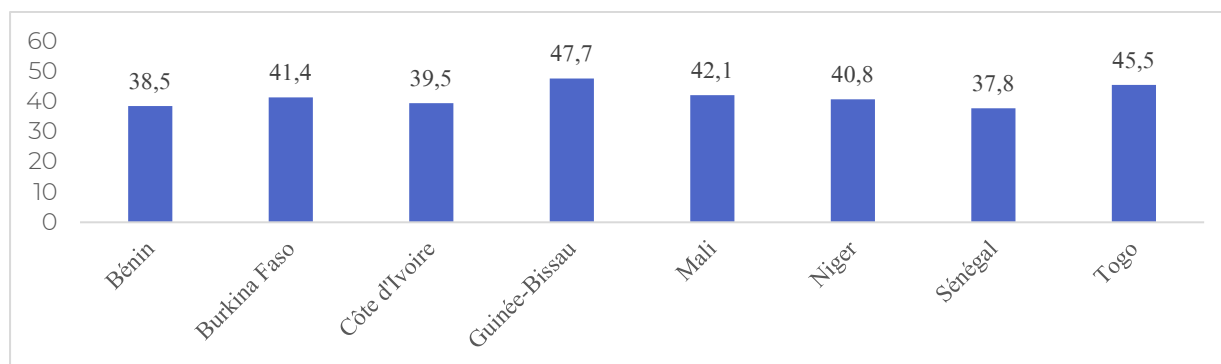
Graphique 14 : Evolution du PIB par tête (millier de francs) entre 2015 et 2019



Source : INStAD, 2020

32. Le Bénin occupe en 2019, la deuxième position (38,5%) après le Sénégal (37,8%) dans l'UEMOA en matière de réduction de la pauvreté.

Graphique 15 : Pauvreté dans les pays de l'UEMOA en 2019



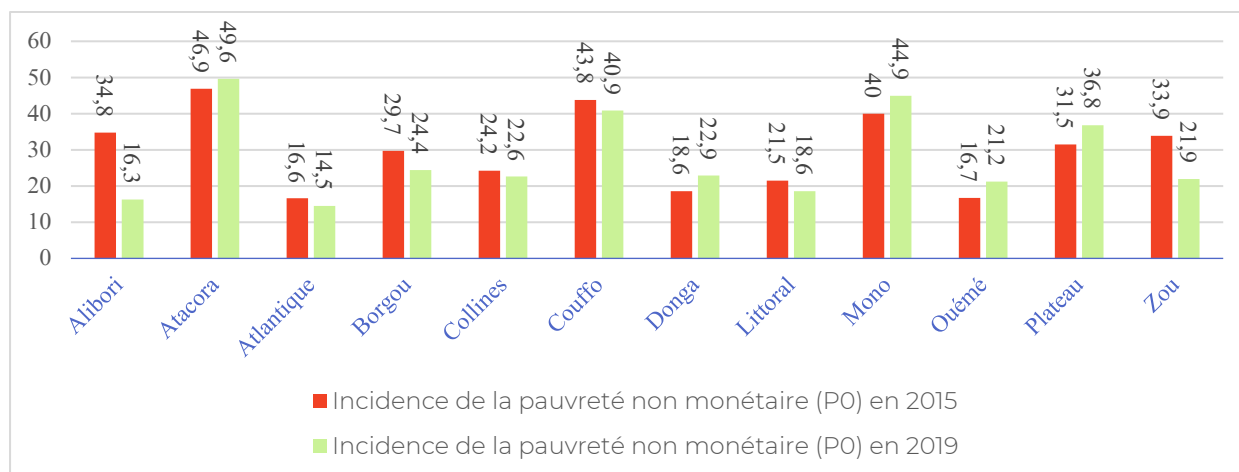
Source : INStaD, 2020

33. Malgré cette position, la pauvreté demeure toujours une préoccupation majeure au Bénin. En effet, les taux de pauvreté monétaire et non monétaire, bien qu'encore élevés, ont connu une légère baisse entre 2015 et 2019. La pauvreté monétaire est passée de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. Elle est plus prépondérante en milieu rural (44,2% en 2019 et 44,7% en 2015) qu'en milieu urbain (31,4% en 2019 et 32,6% en 2015). De même, la pauvreté non monétaire a connu un recul, en passant de 28,7 % en 2015 à 26,1% en 2019, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage. Bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire que le milieu urbain, le recul de cette pauvreté a surtout profité aux ménages ruraux (28,6% en 2019 contre 36,0% en 2015) contrairement aux ménages urbains qui ont vu la détérioration de leurs conditions de vie (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). La baisse de la pauvreté est surtout liée à

l'amélioration de la production agricole et l'accès aux infrastructures de base sur la période.

34. De fortes disparités régionales sont notées aussi bien au niveau de la pauvreté monétaire que non monétaire. En ce qui concerne la pauvreté non monétaire, les départements de l'Atacora (49,6%), du Mono (44,9%), du Couffo (40,9%) et du Plateau (36,8%) sont les plus touchés et sont au-dessus de la moyenne nationale (26,1) en 2019. Les taux de pauvreté non monétaire au niveau des autres départements sont au-dessous de la moyenne nationale et les plus faibles taux sont enregistrés au niveau des départements de l'Atlantique (14,5%) et de l'Alibori (16,3%) en 2019. Il est important de souligner que la tendance du niveau de pauvreté notée au niveau national entre 2015 et 2019 est également constatée dans les départements sur la même période.

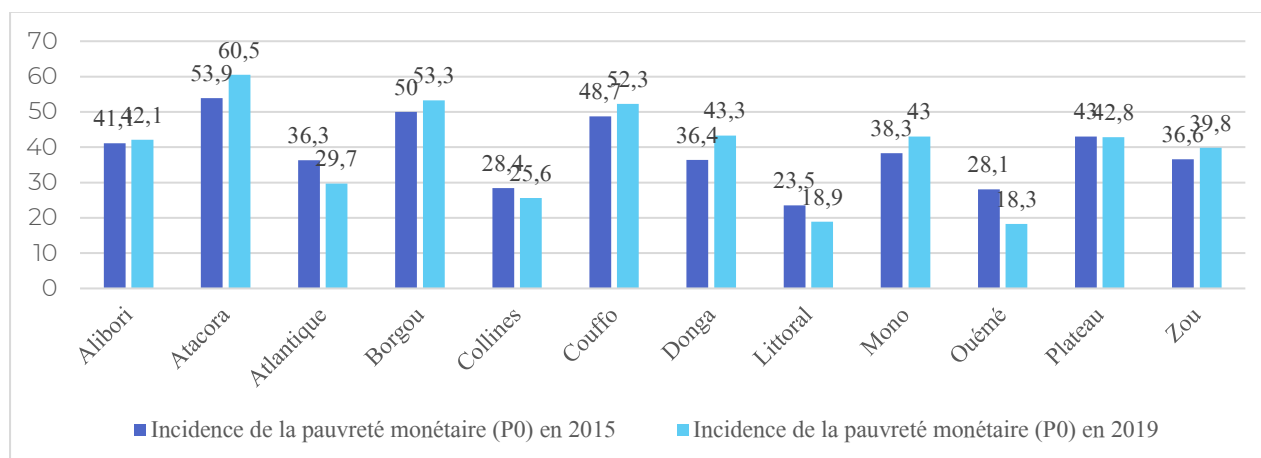
Graphique 16 : Incidence de la pauvreté non monétaire par département



Source : INStaD, 2020

35. Quant à la pauvreté monétaire, la tendance a été la même que celle de la pauvreté non monétaire dans les départements. Ainsi, elle est élevée et est au-dessus de la moyenne nationale (38,5%) dans la majorité des départements (Atacora, Borgou, Couffo, Donga, Mono, Plateau et Zou).

Graphique 17 : Incidence de la pauvreté monétaire par département



Source : INStaD, 2020

36. Sur la période 2020-2021, malgré les effets de la pandémie de la COVID-19, le Bénin affiche un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,525, qui le place au 166^e rang sur 191 pays. Le pays affiche un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,602, qui le place au 152^e rang sur 191 pays. L'IIG vise à faire ressortir les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions à savoir la santé de reproduction, l'autonomisation et l'activité économique. Ce faible indice s'explique, entre autres, par la faible représentation des femmes dans les institutions (7% des sièges parlementaires étaient occupés par des

femmes lors de la 8^è législature) et leurs faibles accès à l'éducation (18,3 % des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation du secondaire, contre 33,9 % des hommes). Cependant, il faut noter que des efforts ont été fournis dans le cadre de la représentativité des femmes dans les institutions. En effet, la neuvième législature installée en début d'année 2023, compte 28

femmes sur les 109 députés, soit 25,7%. Grâce aux efforts fournis dans le secteur de la santé, la mortalité s'est améliorée. En effet, sur 100000 naissances vivantes, 397 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 86,1 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux d'activité féminine est de 68,8% contre 73% pour les hommes.



II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

III. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

37. Le bilan de la mise en œuvre du programme de développement s'apprécie par rapport aux investissements publics et à l'analyse des performances des indicateurs de développement en lien avec l'exécution et les acquis du PAG (2016-2021) et du PAG 2021-2026.

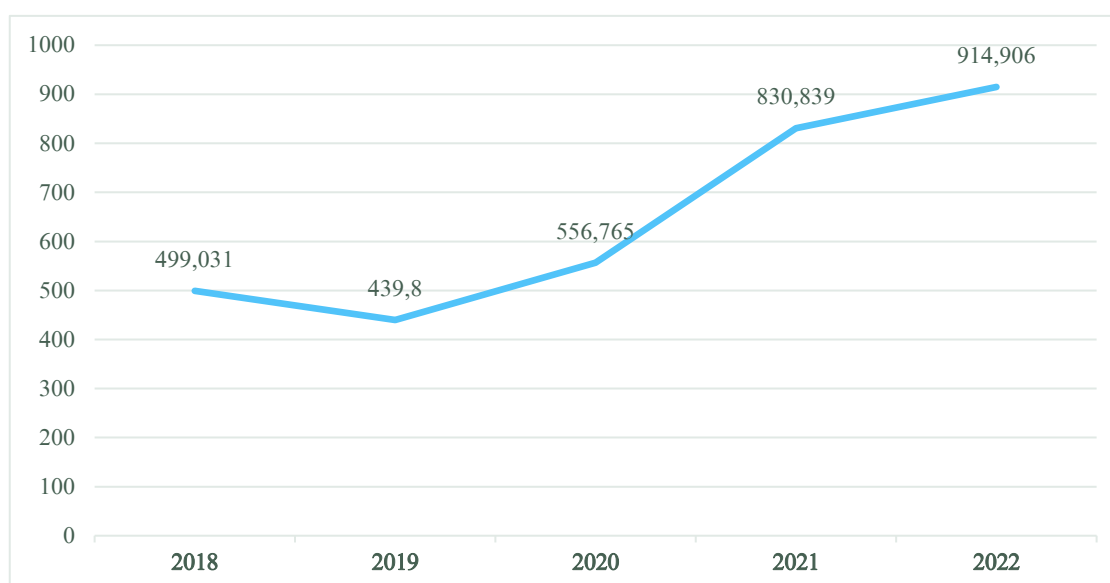
3.1 Analyse globale de l'évolution des investissements publics

38. Le Gouvernement du Bénin a alloué d'importantes ressources financières pour le financement de l'investissement public aux fins d'améliorer les conditions de vie des populations de 2018 à 2022 en lien avec les documents d'orientations stratégiques de développement du pays. Dans cette perspective,

il est utile d'apprécier et d'analyser sur la période citée précédemment, l'exécution desdites ressources afin de faire ressortir les dysfonctionnements éventuels qui ont entravé la consommation optimale des ressources allouées et leurs effets sur le programme de développement.

39. Les graphiques 18 et 19 retracent les prévisions des dépenses en capital ainsi que l'exécution base ordonnancement desdites dépenses sur la période 2018 à 2022. Il a été noté que les prévisions et les exécutions des dépenses en capital base ordonnancement ont connu la même tendance sur la période d'étude et se traduit par une évolution progressive des ressources allouées ainsi que de la consommation de 2019 à 2022.

Graphique 18 : Données prévisionnelles des dépenses en capital de 2018 à 2022



Source : DGPD/MDC, 2023

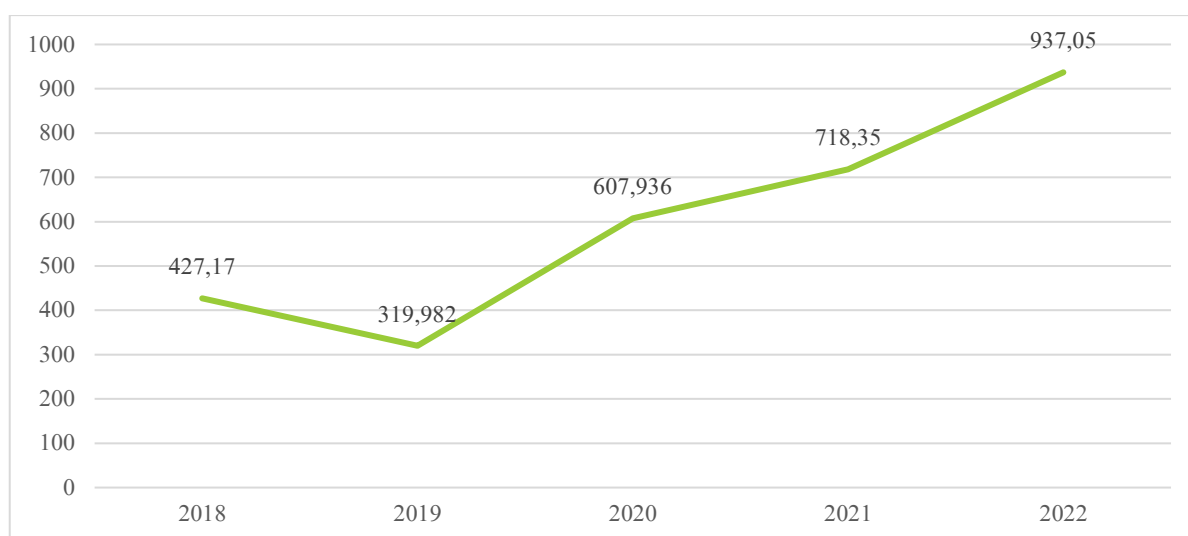
40. La hausse du niveau d'exécution financière observée d'année en année traduit l'efficacité du nouveau dispositif mis en place pour la gouvernance des investissements publics, qui garantit en amont du processus, la faisabilité technique

et financière des projets à inscrire au PIP. Ce résultat est aussi facilité par le cadre de suivi des projets impulsé par le Gouvernement pour augmenter la consommation des ressources intérieures comme extérieures. A ces atouts, s'ajoutent la simplification des

procédures et le bon fonctionnement de la chaîne d'exécution des dépenses publiques portées par un nouveau code des marchés publics (loi n°2020-26 du 29 septembre 2020). Il y a également le renforcement de l'efficacité des services et des outils de gestion budgétaire (lettre de mission, élaboration systématique de plan de travail annuel, de plan de passation des marchés, de plan de trésorerie, de plan de consommation

de crédit etc) ainsi que la mise à disposition des ministères sectoriels et institutions de l'Etat des démembrements de la Direction Générale du Budget (DGB), de la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF), de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et la Trésorerie Ministérielle et Institutionnelle de l'Etat (TMIE).

Graphique 19 : Dépenses ordonnancées de 2018 à 2022

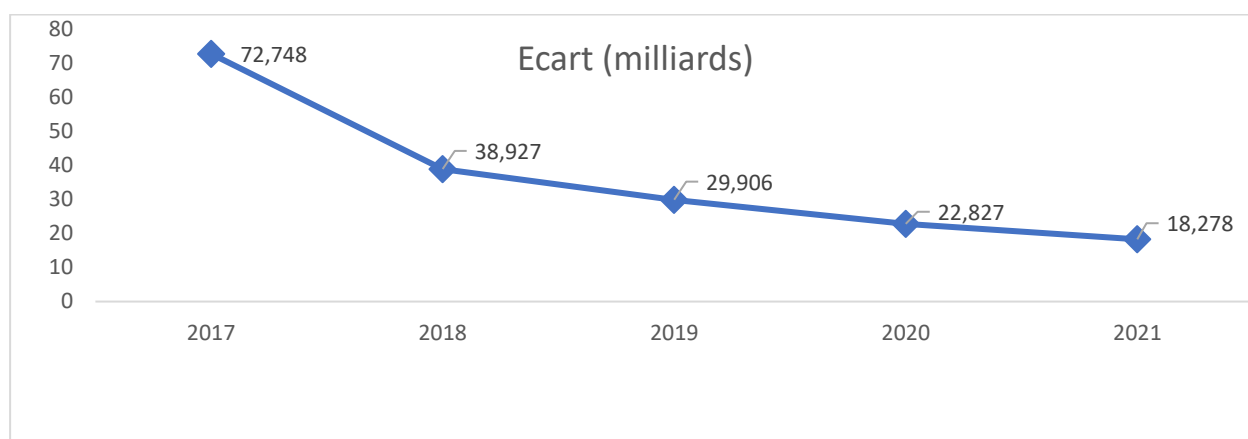


Source : DGPD/MDC/DGB/MEF, 2023

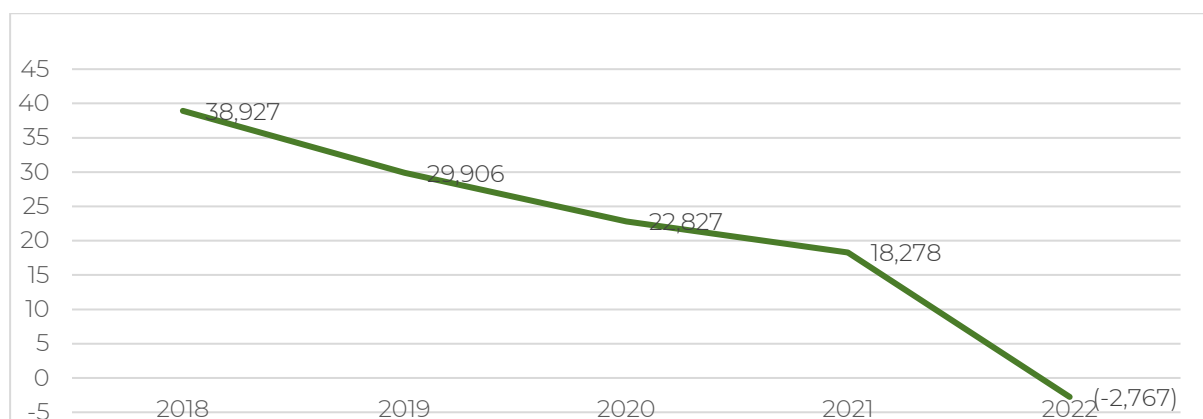
41. Ces réformes ont impacté positivement le taux de consommation des ressources allouées aux dépenses en capital à travers la célérité de traitement des dossiers. Cette dynamique de

consommation mérite d'être maintenue pour accroître les efforts de développement du pays pour une amélioration plus accrue des conditions socio-économiques des populations.

42. Malgré ces réformes, des efforts de consommation restent à faire pour un taux d'absorption efficace de la totalité des dépenses engagées afin de mieux impacter les efforts de développement du pays pour une amélioration nette des conditions socio-économiques des populations.

Graphique 20 : Evolution des dépenses engagées mais non ordonnancées de 2017 à 2021

Source : DGPD/MDC/DGB/MEF,2023

Graphique 21 : Evolution des dépenses engagées mais non ordonnancées de 2018 à 2022

Source : DGPD/MDC/DGB/MEF2023

43. De 2018 à 2022, les réformes engagées ont porté leurs fruits en réduisant significativement le montant des dépenses engagées mais non ordonnancées d'année en année. En 2022, le dépassement obtenu serait dû au paiement de certaines dépenses issues des gestions antérieures.

3.2 Appréciation des performances au niveau du capital humain

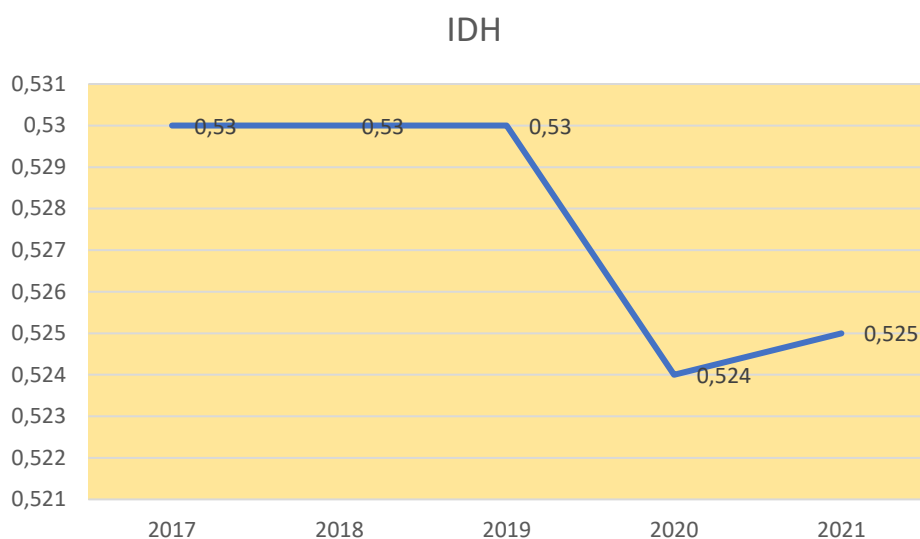
44. L'amélioration du capital humain constitue une préoccupation majeure pour le développement du pays avec une population très jeune perçue comme un atout pour les prochaines années. L'Indice de Développement Humain (IDH) a progressé depuis 1990 mais reste en deçà des attentes pour l'atteinte

des objectifs de développement en la matière. Entre 2015 et 2018, l'IDH du Bénin a progressé de 0,480 à 0,520. Cette amélioration est liée à : (i) l'espérance de vie à la naissance qui a augmenté de 0,9 ans (de 60,6 ans en 2015 à 61,5 ans en 2018), (ii) la durée moyenne de scolarisation est passée de 3,5 ans à 3,8 ans, (iii) la durée attendue de scolarisation est passée de 12,8 ans à 12,6 soit une régressé de 0,2 année et (iv) le RNB du Bénin par habitant qui a progressé d'environ 1,96 % sur la même période.

45. Selon le rapport 2019 du PNUD sur le développement humain, le Bénin est classé 1er dans l'UEMOA et 4ème dans l'espace CEDEAO (derrière le Cap vert, le Ghana et le Nigéria). Au classement mondial, ces efforts n'ont pas permis d'améliorer très sensiblement le rang du Bénin qui se place au 163^{ème} rang contre 167^{ème} en 2015. La cible pour

2021 est de 158^{ème}.

Graphique 22 : Évolution de l'IDH au Bénin de 2017 à 2021 (Exploiter RNDH 2021)



Source : Données <https://fr.countryeconomy.com/demographie/idh/benin>

L'IDH est en baisse depuis 2019 avec un minimum critique certainement dû à l'effet COVID-2019 ; pour amorcer une remontée progressive à partir de fin 2020. Cette remontée s'explique par les efforts consentis par le Gouvernement à travers le Plan national de riposte socio-économique à la COVID-19.

2.2.1 Secteur éducatif

Sous-secteur des enseignements maternel et primaire

46. Après une baisse entre 2018 et 2020, le Taux Brut de Préscolarisation (TBPs) affiché s'est stagné à 15,9% depuis 2021 contre une cible de 25,9%, soit un écart de 10 points. La tendance actuelle s'écarte constamment des valeurs cibles pour cet indicateur. A l'analyse, les parents d'élèves semblent ne pas percevoir les supposés bienfaits d'envoyer les enfants à la maternelle. Il y a lieu de s'interroger sur le type de préscolaire mis en œuvre au niveau de notre système éducatif. Ce qui vient justifier la réforme en cours dans ce sous-secteur. On note une contribution non négligeable du secteur privé dans le préscolaire, avec un pourcentage de 32,1% d'enfants qui y sont inscrits en 2022,

au-delà de la valeur cible fixée à 28,9%. Par ailleurs l'amélioration de l'encadrement des enfants au préscolaire continue de se manifester d'année en année, à travers la baisse soutenue du ratio élèves maître au préscolaire. Ainsi ce ratio est passé de 63,4 en 2019 à 46,1 en 2022 soit une baisse de 17,3 points sur la période. On est encore loin de la cible de 30 élèves pour un enseignant au préscolaire ; les efforts du gouvernement doivent donc être poursuivis pour offrir de meilleures conditions d'apprentissages aux enfants de la maternelle.

47. De 2017 à 2022, les performances réalisées dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire sont en dessous des prévisions (graphique 22). Après avoir atteint son niveau le plus bas en 2020 (107,84%), le Taux Brut de Scolarisation (TBS) s'est amélioré en 2022 (117,04%). En dépit des efforts croissants pour l'accès et le maintien des élèves à l'école, l'achèvement du primaire demeure

un défi majeur pour les décideurs et les partenaires techniques. Le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) affiche une tendance en dents de scie sur la période 2018-2022 ; avec une baisse de 58,49% en 2018 à 54,11% en 2020 puis une augmentation relativement importante en 2021 (65,41%) suivi d'une baisse de 3,6 points pour s'établir à (61,82) en 2022. Le TAP des filles affiche la même tendance sur la période, et s'établit à 59,04% en 2022 contre 61,90 % en 2021. Cette situation s'expliquerait par la pauvreté des de certains parents qui n'arrivent pas à offrir la documentation nécessaire à leurs enfants, l'insuffisante formation continue des enseignants et la couverture en alimentation scolaire encore incomplète. Ces goulots d'étranglement appellent des mesures fortes dont (i) la généralisation du Programme National d'Alimentation Intégré, (ii) la poursuite du programme de formation continue des enseignants et (iii) densification du niveau des subventions scolaires.

48. Par ailleurs, le Taux Brut d'Accès (TBA) au cours d'initiation (CI) enregistre une tendance à la hausse depuis 2018 en passant de 141,5% à 159,4% en 2022. La même tendance est observée au niveau des filles avec un TBA qui passe de 137,63% en 2018 à 154,4% en 2022. Cette hausse enregistrée

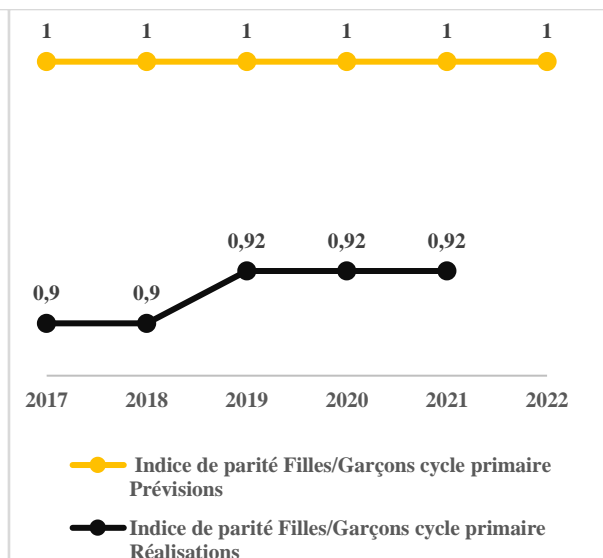
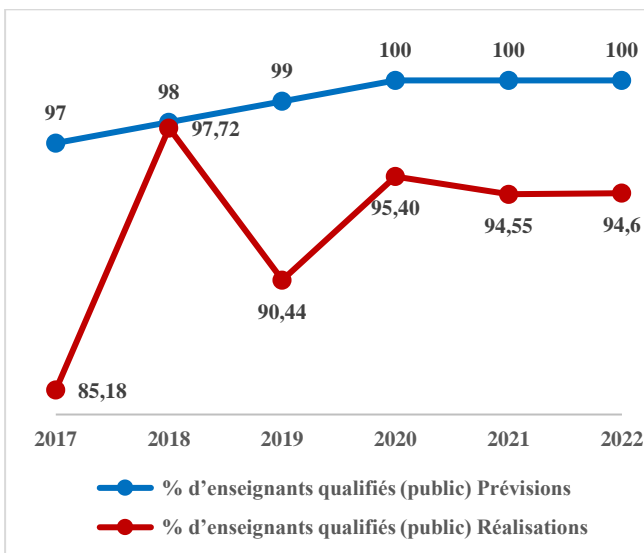
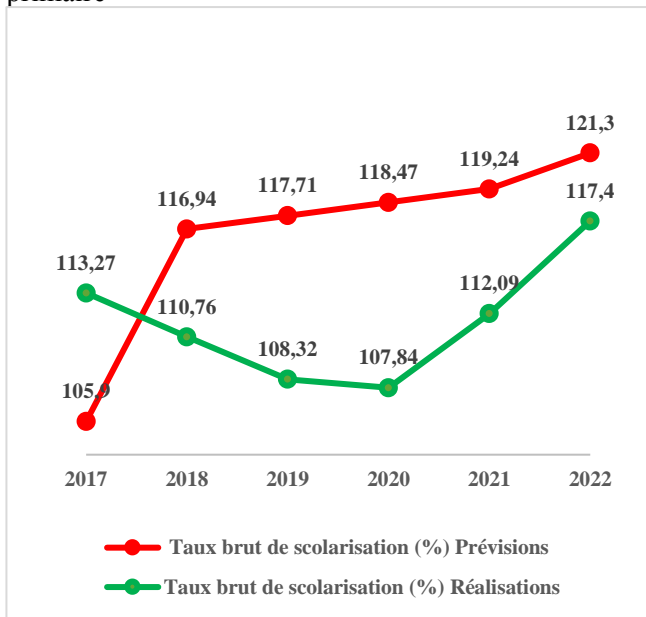
pourrait être attribuée, entre autres, au renforcement des séances de plaidoyers et de sensibilisation des communautés, aux opérations de distributions de kits scolaires en soutien aux parents et l'offre de repas aux enfants à travers les cantines scolaires.

49. Il faut cependant rappeler que la baisse du Taux Brut de Scolarisation supérieur à 100% et son rapprochement de la valeur 100 ne devrait pas à priori inquiéter puisque cela pourrait être la conséquence d'une prise de conscience et du respect de la norme relative aux tranches d'âge dans le primaire.

50. S'agissant de la proportion d'enseignants qualifiés dans l'enseignement primaire public, il est passé à 95,4% en 2020 contre 85,18% en 2017. L'effort de recrutement d'enseignants qualifiés soutenu depuis 2017 a porté ses fruits. Les départs à la retraite des enseignants pourraient justifier la baisse légère constatée en 2021. On note par ailleurs, une légère remontée en 2022.

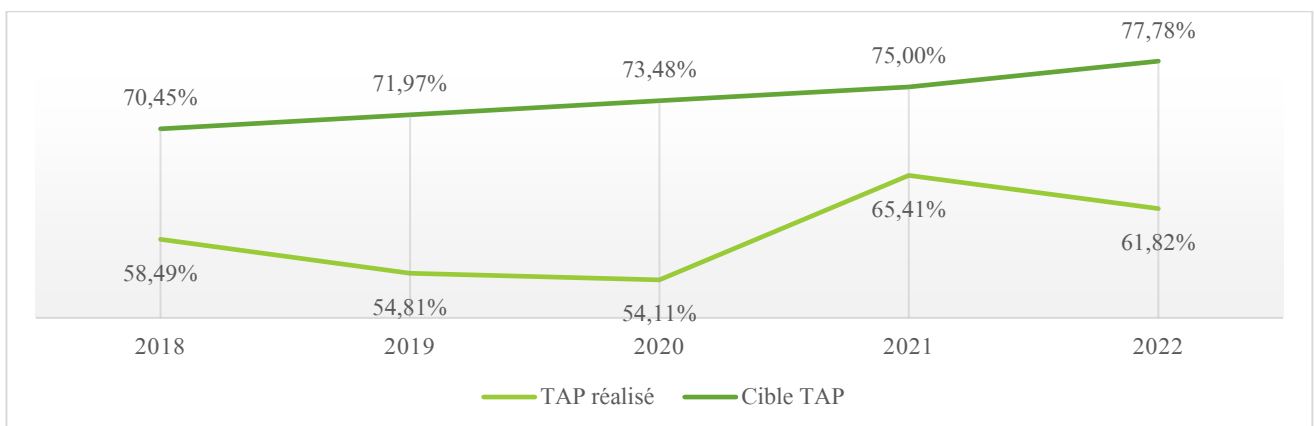
En ce qui concerne l'égalité de sexe dans l'enseignement primaire, l'indice de parité filles/garçons s'est stagné à 0,92 depuis 2019.

Graphique 23 : Evolution de quelques indicateurs dans le sous-secteur enseignement maternel et primaire



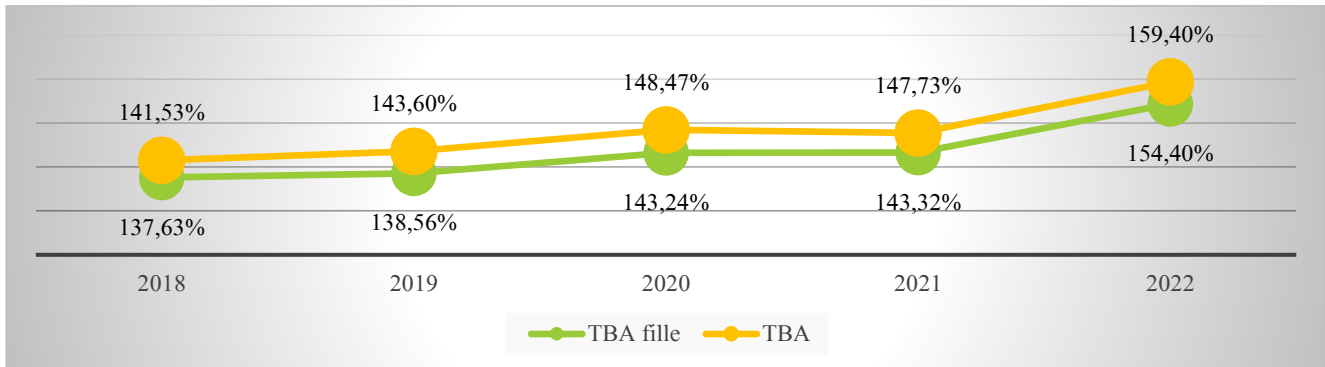
Sources : DGPD/MDC et DPP/MEMP, 2023

Graphique 24: Évolution du taux d'achèvement du primaire de 2018 à 2022



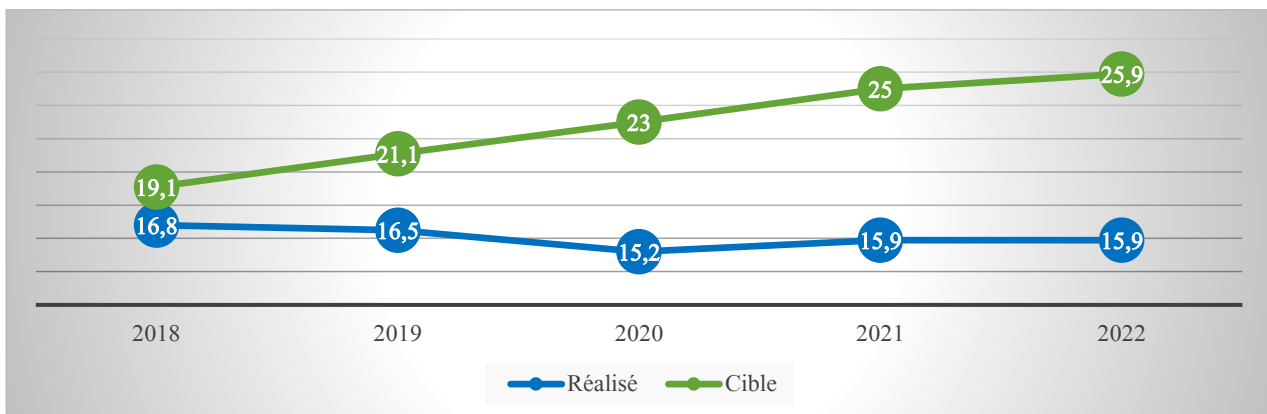
Source : DPAF/MEMP, février 2023

Graphique 25 : Évolution du taux brut d'accès au CI de 2018 à 2022



Source : DPAF/MEMP, février 2023

Graphique 26 : Évolution du taux brut de préscolarisation de 2018 à 2022



Source : DPAF/MEMP, février 2023

Sous-secteur des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle

51. La tendance baissière des indicateurs est aussi observée dans le sous-secteur des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle. Le taux brut de scolarisation au premier cycle est de 50,51% en 2022 contre 58,68% en 2017 avec un taux d'achèvement qui est passé de 45,10% en 2017 à 26,5% en 2022. Cette contreperformance s'explique par la baisse des effectifs des apprenants depuis 5 ans ; la dépréciation du Taux Brut de Scolarisation dans le primaire sur la période 2017 à 2020 et une tendance à la baisse du taux d'achèvement du cycle primaire sur la même période. Les deux indicateurs ont connu une hausse en 2021. L'autre problème important est le fort taux de redoublement (22,6% en 2020).

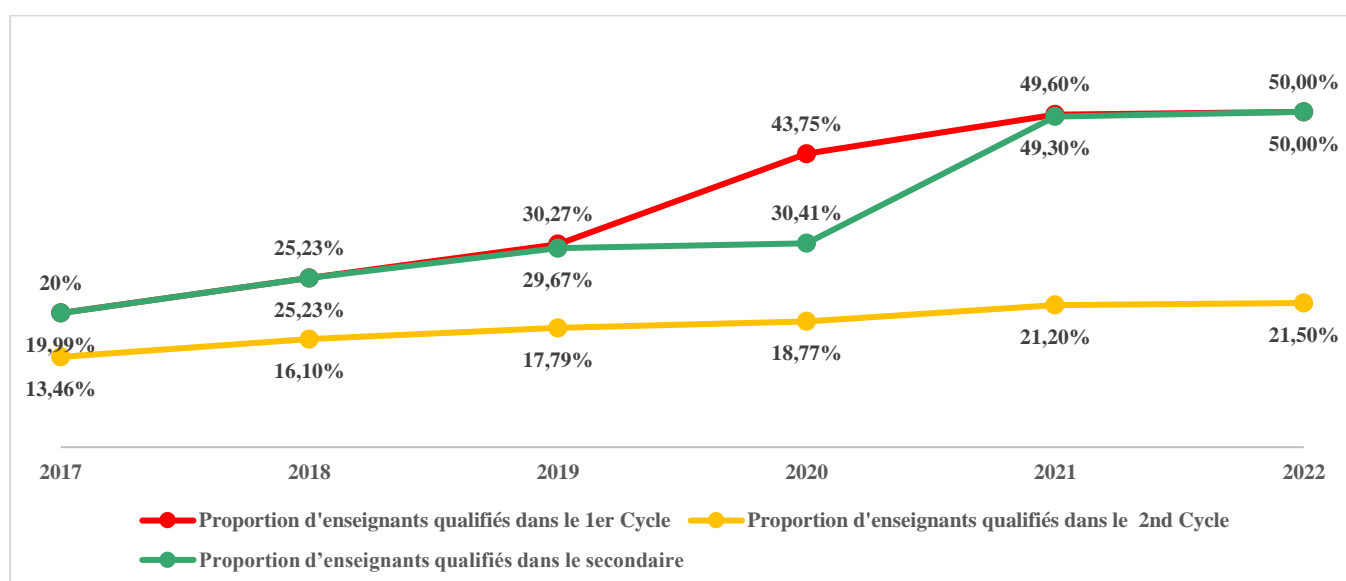
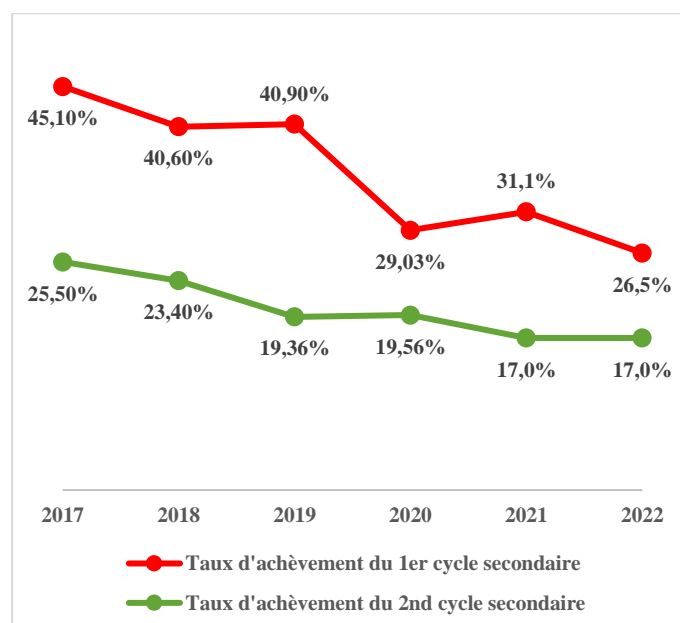
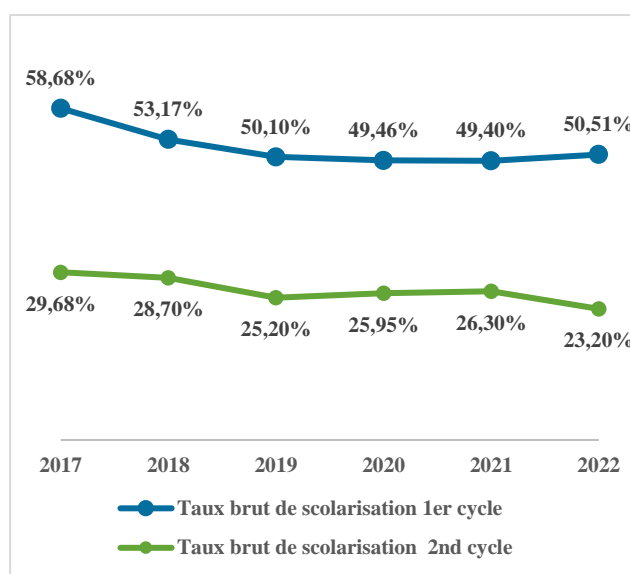
52. En ce qui concerne le Taux Brut de Scolarisation au second cycle, il est passé de 29,68% en 2017 à 23,20% en 2022, soit une baisse 6,48%. Le taux d'achèvement a aussi connu une baisse de 25,50% en 2017 à 17% en 2021 et est resté constant en 2022, loin de la cible de 45% en 2025 visée par le PND.

53. La proportion d'enseignants qualifiés dans le secondaire passe de 19,99% en 2017 à 50% en 2022. L'indicateur relatif à la proportion d'enseignants qualifiés dans le premier cycle a connu une hausse sur la période passant de 20% en 2017 à 50% en 2022 avec une sensible tendance à la hausse en 2022 par rapport en 2021 (49,6%). La proportion d'enseignants qualifiés dans le second cycle a connu également une tendance haussière passant de 13,46% en 2017 à 21,50% en 2022 avec une hausse sensible de la proportion par rapport à 2021(21,2%).

54. Malgré les ressources injectées dans le sous-secteur de l'ESTFP ces dernières années, la plupart des cibles prévues ne sont pas atteintes. Il est en conséquence envisagé de mettre en œuvre un plan d'urgence pour ledit sous-secteur afin d'inverser la tendance. L'accent sera mis sur le recentrage de la

formation en lien avec les créneaux porteurs ; le dispositif de régulation des flux ; les besoins du marché et l'adaptation du dispositif de formation à l'apprentissage tout au long de la vie en vue de la réduction du sous-emploi et du chômage.

Graphique 27 : Évolution de quelques indicateurs dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle



Sources : DGPD/MDC et DPAF/MESTFP, 2023

Sous-secteur enseignement supérieur et de la recherche scientifique

55. Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il est noté, entre 2017 et 2020, une amélioration remarquable du ratio "Etudiants Enseignants" qui est passé de 82 en 2015 à 76 en 2020. En 2021, ce ratio a baissé de 2 points indiquant un renforcement de l'effectif des enseignants par des vacataires consécutifs et à des

constructions d'amphithéâtres pour limiter les effectifs pléthoriques dans un seul amphi. En restant dans l'hypothèse optimiste des prévisions, on retient que ce ratio diminuerait de 15 points.

56. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants reste encore très élevé bien qu'il soit passé de 1125 en 2017 à 1000 en 2021. Les efforts de gestion des flux n'ont pas encore abouti mais le nombre

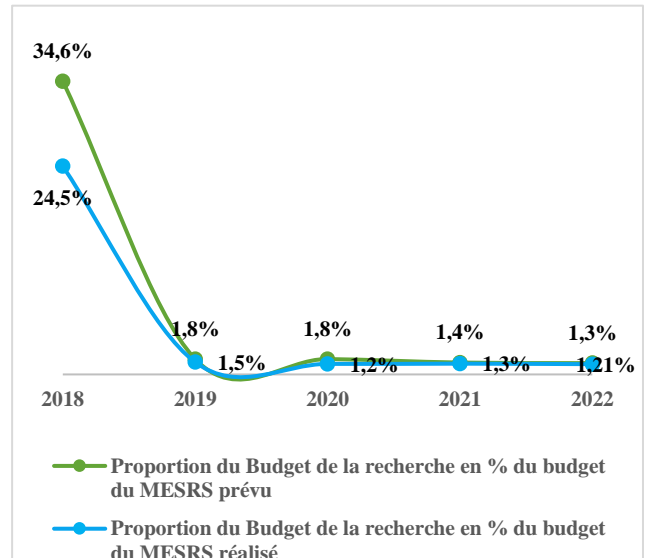
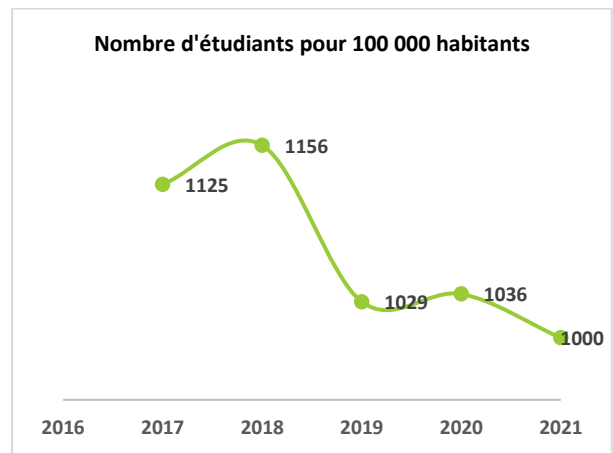
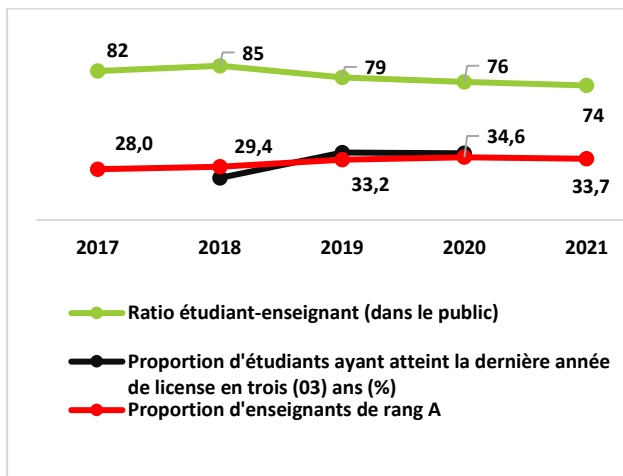
d'enseignants recrutés dans les universités publiques est resté constant (100). Après le nombre de 180 enseignants recrutés au supérieur en 2015, Cent (100) autres enseignants ont été recrutés respectivement en 2017 et 2018, soit un total de deux cents (200) enseignants recrutés pour les deux années.

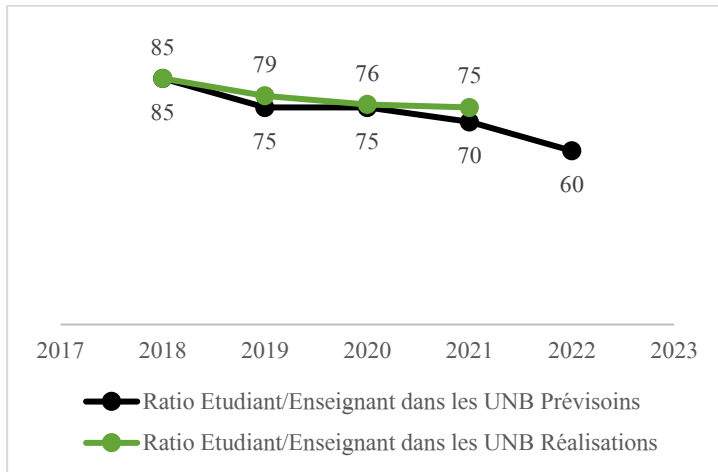
57. Au vu des résultats mitigés enregistrés dans le sous-secteur, des mesures hardies devront être prises en matière de: (i) renforcement de l'adéquation des enseignements avec les besoins du marché, (ii) mise aux normes des infrastructures et

équipements académiques et pédagogiques ; (iii) régulation des flux d'étudiants, (iv) intégration de numérique dans les formations et (v) amélioration du taux d'encadrement des étudiants.

58. Aussi en 2018, un écart conséquent est-il remarqué entre les prévisions faites en termes de proportion du Budget de la recherche en % du budget du MESRS et les réalisations. Dans les années qui ont suivi, de 2019 à 2022, l'écart s'est relativement restreint. Cependant, la proportion réalisée en 2022 (1,21%) reste sensiblement moins élevée que celle réalisée en 2021 (1,3%).

Graphique 28 : Evolution de quelques indicateurs des MESRS





Sources : DGPD/MDC et DPAF/MESRS, 2023

2.2.2 Secteur de la Santé

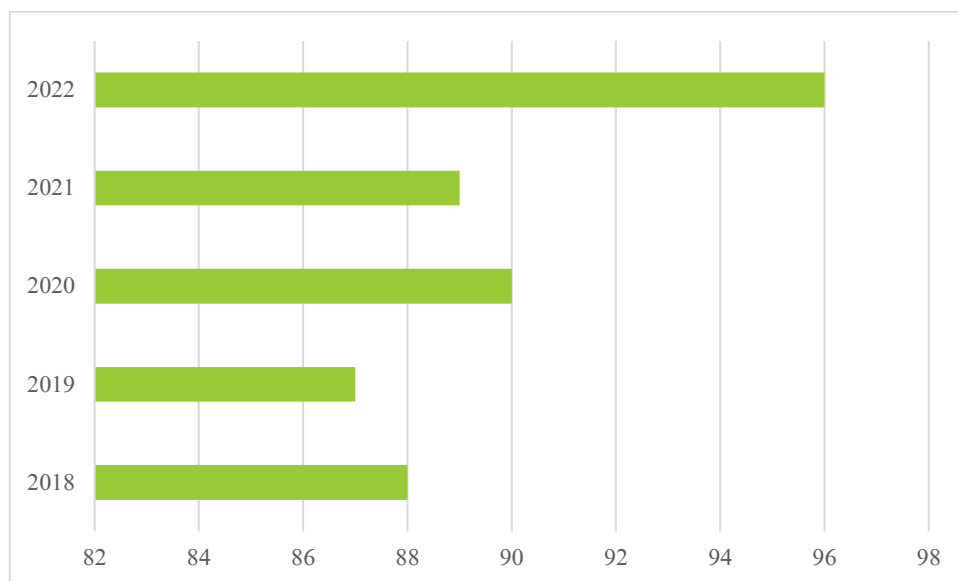
Le Ministère de la santé dispose d'un cycle de production annuelle des données statistiques des formations sanitaires à travers la production régulière des annuaires statistiques

59. Le profil sanitaire du Bénin est toujours caractérisé par une morbidité et une mortalité élevée liées aussi bien aux maladies transmissibles, aux anémies d'origine infectieuse et nutritionnelle qu'aux maladies non transmissibles. L'incidence et la létalité du paludisme dans la population sont

respectivement de 21,7% et 13,4‰ en 2022 contre 18,7% et 0,7‰ en 2021 (ASS). Il faut noter que le paludisme reste la première cause de consultation au sein de la population.

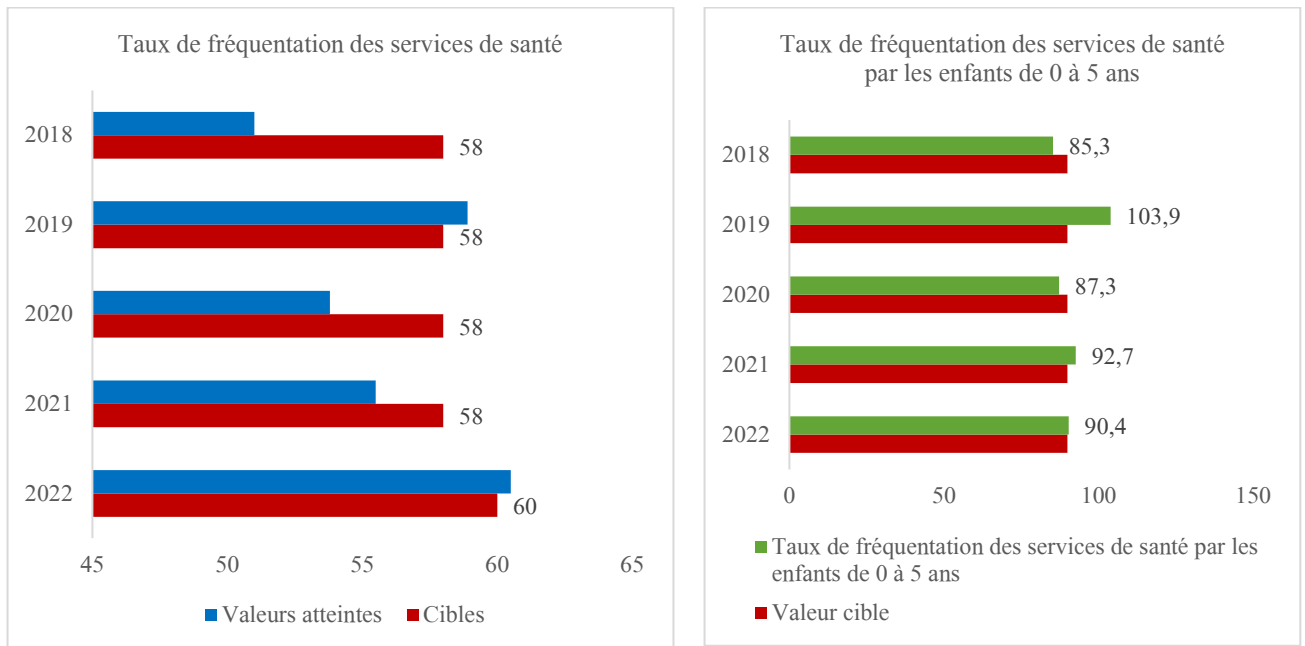
60. En 2022, quatre (04) indicateurs majeurs ont connu d'évolutions significatives. Il s'agit du taux de prévalence du VIH/SIDA (0,95% pour une cible de <2%), du taux de succès thérapeutique des nouveaux cas TPM+ (96,00% contre une cible \geq 87,00%), du taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans (90,4% contre une cible de 90%) et du taux de couverture vaccinale du PEV (pentavalent dose 3) des enfants de 0 à 11 mois (100,50% contre une cible de 100,00%)

Graphique 29 : Evolution du taux de succès thérapeutique (TPM+) des cas de tuberculose pulmonaire bactériologiquement confirmé (nouveau cas et rechutes) pour une cible de 90%



61. Le taux de fréquentation des services de santé par la population s'est amélioré passant de 55,5% en 2021 à 60,5% en 2022. Ce résultat pourrait se justifier par l'amélioration de l'accueil dans les formations sanitaires publiques et la relance des activités de soins suite à la pandémie de COVID 19.

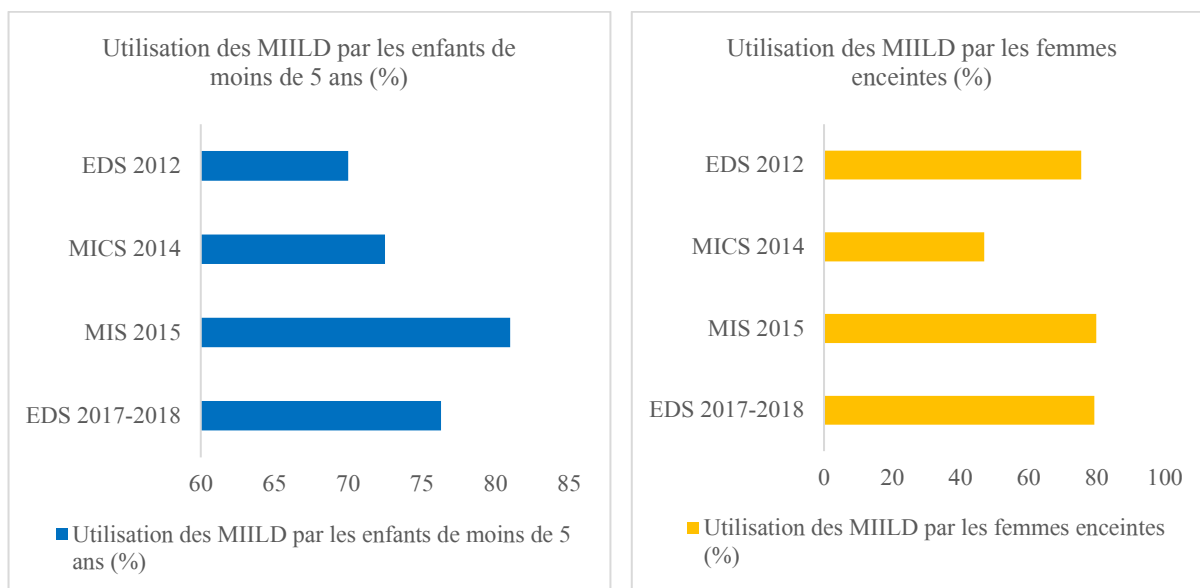
Graphique 30 : Évolution du taux de fréquentation des services de santé et valeurs cibles



62. S'agissant du paludisme, le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'action (MIILD) par les enfants de moins de 5 ans est de 87,30% pour la même cible de 87,30%. Quant aux taux d'utilisation des MIILD par les femmes enceintes, il est de 87,90% en 2018 (EDS V) pour une cible de 87,90%. Cette évolution

est due à la réussite des campagnes de distribution de masse en 2017 et les distributions gratuites lors des Consultations Prénatales (CPN) et consultations d'enfants sains. Les sensibilisations à l'endroit des populations doivent être intensifiées pour maintenir le niveau d'évolution de ces deux indicateurs.

Graphique 31 : Utilisation des moustiquaires par les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes



63. Le taux de couverture en CPN4 standard est de 47,2% en 2022 contre 41,4% en 2021 pour une cible de 62%.

64. Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est de 96,2% en 2022 contre 81% en 2021 pour une cible de 86%.

65. Le grand défi du ministère de la Santé est l'amélioration significative de la qualité de l'offre des soins de santé. Les actions importantes qui adressent les défis majeurs du secteur de la santé sont en cours de mise en œuvre et ne produisent pas encore les effets attendus. Il s'agit entre autres de (i) l'amélioration de la qualité du leadership et de la gouvernance au niveau des formations sanitaires (ii) le renforcement de la qualité des services de soins de santé primaires y compris la santé communautaire et la poursuite de la lutte contre les maladies prioritaires (iii) l'investissement dans l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'adolescent et la nutrition (iv) le renforcement et la mise aux normes des infrastructures sanitaires et la modernisation du plateau technique des formations sanitaires, (v) le renforcement des ressources humaines en santé.

2.2.3 Protection sociale

66. L'année 2021, au-delà de la poursuite de la gestion des contingences induites par la maîtrise des

conséquences sanitaires et socio-économiques de la CoVid-19, a été celle de la consécration d'une coordination plus rigoureuse des actions de protection sociale, à travers la prise du Décret n°2021-054 du 10 février 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre de mise en œuvre de la Politique holistique de Protection sociale en République du Bénin, suivie de l'installation officielle du Comité technique de Protection Sociale. Ce nouveau cadre institutionnel de coordination des actions de protection sociale est composé du Conseil National de Protection Sociale, du Comité technique de Protection Sociale et du Secrétariat Permanent. L'Agence Nationale de Protection Sociales est l'instance d'exécution de la politique et met en œuvre le Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH).

L'assurance maladie est rendue obligatoire par la loi 2020-37 du 03 février 2021 pour toute personne résidant au Bénin.

67. Le déploiement du dispositif dudit projet, structuré en trois (3) phases, décline une première phase pilote regroupée en sept (07) communes, avec pour cibles cent cinq mille (105 000) personnes (pauvres extrêmes et non extrêmes). Celle-ci est entièrement bouclée. Une deuxième phase regroupant quatorze (14) communes, démarrée en 2021 est également bouclée à la fin du premier

semestre 2022 avec pour cible cent soixante-cinq mille (165 000) personnes. Enfin, la troisième phase concerne cinquante-six (56) communes avec pour cible huit-cent-cinquante mille (850 000) personnes, est à l'étape de la validation communautaire du statut des personnes pauvres extrêmes et non extrêmes ainsi que de la commande des cartes biométriques correspondantes.

68. A terme, le processus de ciblage des pauvres extrêmes et des pauvres non-extrêmes aura enrôlé environ deux millions cinq cent mille (2 500 000) personnes qui devront être impactées par le projet.

69. Il a été amorcé en 2021 les activités de préparation de la mise à échelle du volet assurance maladie du projet ARCH avec pour indicateur la proportion de communes couvertes.

Après la phase pilote, il a été amorcé au cours de l'année 2022, la généralisation de l'Assurance maladie. Au total 829 469 pauvres extrêmes sont actuellement détenteurs de la carte nationale d'identité biométrique et peuvent se faire soigner gratuitement dans les formations sanitaires publiques et confessionnelles du Bénin dans 61 communes. L'extension aux communes restantes devrait s'achever au premier semestre de l'année 2023.

Le volet Crédit a connu le lancement d'un nouveau produit essentiellement orienté vers les artisans ayant bénéficié d'un renforcement de capacité organisé par le volet ARCH-Formation. Il s'agit de permettre aux artisans de bénéficier d'un crédit qui puisse les aider à mettre à niveau les matériels de travail voire de disposer d'un fonds de roulement pour le développement de leurs activités. Les crédits seront mis en place par les SFD et le PADME sous la supervision conjointe du FNM et de l'ANPS. Entre autres conditions de mise en place du crédit aux artisans, nous pouvons citer :

- avoir bénéficié de la formation de ARCH ;
- exercer ou avoir un projet dans le domaine de l'artisanat ;

- avoir un besoin de financement entre 100 000 et 2 000 000
- ne pas être en impayés dans les livres des SFD ou banques.

L'Agence Nationale de protection sociale entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives en cours dans le domaine de la protection sociale au Bénin à travers le Registre Social Unique (RSU).

Le RSU est une base de données qui appuie les processus d'inscription et de décision quant à l'éligibilité, et collecte des informations sur les bénéficiaires potentiels des programmes de protection sociale.

La réalisation du registre social unique contenant environ 1,5 million de pauvres est amorcée depuis 2022 et se poursuit avec le partenariat du Projet WURI et de la Banque mondiale

70. Dans le cadre des activités de secours nationaux aux indigents en 2021, les transferts monétaires inconditionnels et les transferts monétaires conditionnels ont permis de toucher davantage de bénéficiaires qu'en 2020 pour le projet ACCESS, soit au total 19216 ménages. Le Projet d'Autonomisation des Femmes pour la capture du Dividende Démographique au Sahel (SWEDD-Bénin) a distribué, au cours de l'année 2020, 24 000 kits scolaires aux enfants et adolescents dans le cadre de la protection familiale.

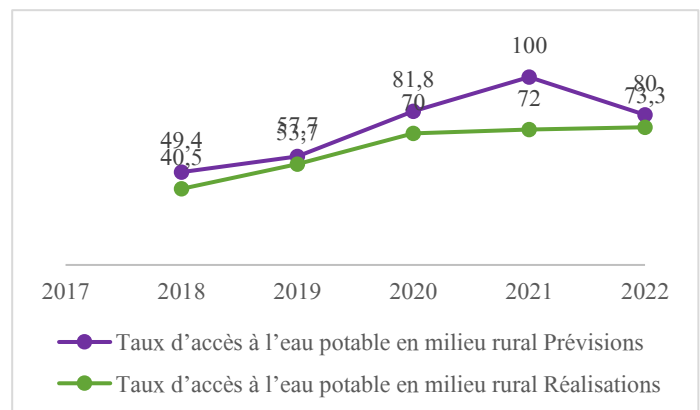
Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable,

71. Les investissements sur la période 2016-2020 ont permis de relever le niveau des indicateurs de ce secteur sensible. Ainsi, le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé de 53% en 2015 à 63% en 2020. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural a aussi connu un accroissement passant de 41,80% en 2017 à 75,00% en 2021. Toutefois cette réalisation est en deçà de la

prévision. Cela pourrait probablement être lié à l'insuffisance d'entretien des anciens ouvrages et points d'eau. En effet, le taux de panne des points d'eau en milieu rural est passé de 6,31% en 2015 à 9,50% en 2020 avec un pic de 11,10% en 2019. Ces lentes performances contribueraient au ralentissement de l'atteinte de l'objectif ultime qu'est l'accès universel des populations à l'eau potable à l'horizon 2024. Toutefois l'aboutissement des projets en cours d'exécution au niveau de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et de la SONEB permettra d'améliorer significativement lesdites performances.

72. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 40,5% en 2018 à 85% en 2022. Ce fort accroissement du taux d'accès est aussi dû aux investissements du gouvernement à travers des actions majeures menées sur la période, notamment le lancement de la procédure de sélection d'une équipe pluridisciplinaire pour la mise en affermage des ouvrages d'AEP (Alimentation en Eau Potable), la réalisation du diagnostic pour l'élaboration de la SNPHAB (Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base), la réalisation de 98 forages au titre de l'année 2019, la mise en place d'une plateforme digitalisée pour l'inventaire du patrimoine hydraulique et le suivi de l'exploitation ainsi que l'ouverture de 24 chantiers de travaux d'AEV (Adduction d'Eau Villageoise) multi villageoises. Ces actions ont aussi induit un léger accroissement du taux jusqu'en 2021 (73,3%). Ce taux reste cependant en dessous des prévisions

Graphique 32 : Taux d'accès à l'eau potable dans le milieu rural



2.3 Appréciation des performances en matière de productivité et de croissance inclusive

2.3.1. Sous-Secteur des infrastructures

73. Dans le domaine des transports, d'importants efforts sont enregistrés en termes de réhabilitations ou de constructions de routes. Ainsi, les linéaires de route bitumée réalisés sont au-dessus des prévisions au cours des cinq dernières années sauf en 2018 où les prévisions sont égales aux réalisations.

74. En 2019, les réalisations ont doublé par rapport aux prévisions (95Km prévus contre 195 Km réalisés). Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2020 (249 km réalisés contre 205 prévus) et en 2021 où le niveau de réalisation a atteint 344, 205 km contre une prévision de 215 km avant d'enregistrer une baisse en 2022 (224,163 km) de réalisation contre 190 km de prévision. De même, plus de 1031 ouvrages sont réalisés dans le cadre des routes bitumées. Ces résultats sont dus à la réalisation des nombreux projets d'infrastructures routières inscrits dans le PAG (2016-2021) et réalisés à travers les projets portés par les privés.

75. Dans cette dynamique, plusieurs routes revêtues ont subi des entretiens réguliers dans tous les départements sur plus de 98 km de linéaire et la réalisation de 129 ouvrages. C'est ainsi que l'indice d'état du réseau routier a connu une progression de 2018 (50%) à 2020 (61%) où la cible a été dépassée d'un (01) point malgré la crise sanitaire de la COVID-19 (cf. graphique n°33). Concernant la modernisation et l'adaptation des infrastructures portuaire et maritime, les actions majeures sont menées, notamment l'extension

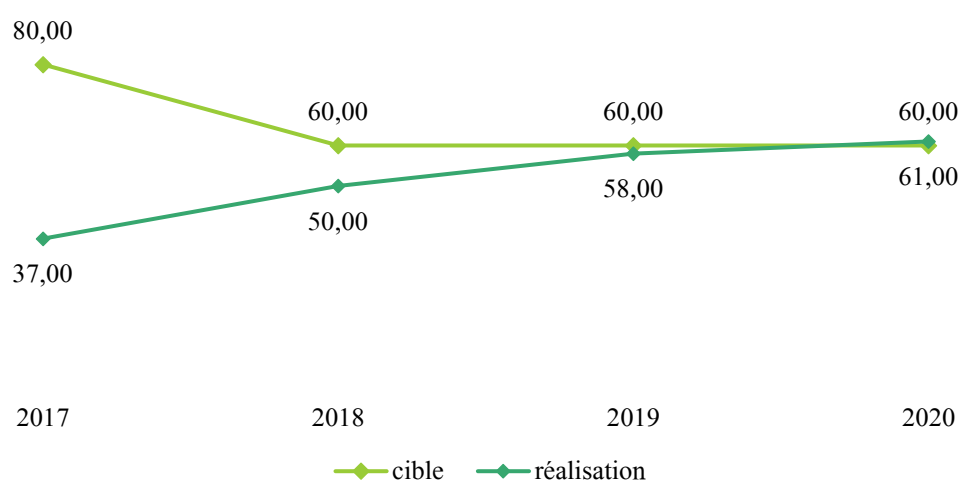
du quai « terminal à conteneur » de 456 m à 700 m pour accoster et opérer deux (02) grands navires simultanément. Ainsi, le trafic de marchandises à l'importation et à l'exportation a connu une tendance non linéaire. Il a connu son pic en 2021 avec 11 832 560 tonnes et son niveau le plus bas est enregistré en 2020 avec 9 856 175 tonnes. Les grandes actions relatives aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes internationales des installations de l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun sont entreprises au niveau du sous-secteur aérien. Mais, le trafic passager au départ de l'aéroport de Cotonou sur les vols commerciaux et divers a connu une tendance baissière et est passé de 504 360 passagers en 2019 à 109 050 passagers en 2020 avant une légère reprise en 2021 (186 393 passagers) pour une hausse substantielle en 2022 avec 463772 passagers. Ces diminutions sont essentiellement dues à la crise sanitaire du COVID 19.

76. Les réformes en cours dans le secteur des transports couplées avec celles liées à la gestion de la COVID 19 ont contribué à l'amélioration de ces performances.

a. Evolution des indicateurs de réalisation des infrastructures - MIT

N°	DESIGNATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
----	--------------	------	------	------	------	------

1	Nombre de km de routes en terre et pistes aménagées	0	0	0	67,2	31
2	Nombre d'ouvrages réalisés dans le cadre d'aménagement des routes en terre et pistes	0	0	57	56	14
3	Nombre de km de routes bitumées réalisées	50,2	194,715	249,004	344,205	224,163
4	Nombre d'ouvrages réalisés dans le cadre des routes bitumées	245	192	138	160	296

Graphique 1 : Évolution de l'indice d'état du réseau routier*Source* : MIT, 2022

77. Dans le domaine de l'énergie, les efforts visant chaque année la réalisation des ambitions affichées du Gouvernement demeurent encore un important défi à relever. Pour le Gouvernement, l'énergie devra être disponible en quantité et en qualité dans des conditions optimales de coût et de sécurité d'approvisionnements. Ainsi, les efforts consentis visent à assurer la fourniture des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante et aux conditions optimales de coût.

78. En effet, pour une demande estimée à 250 MW, la puissance totale propre installée au Bénin est de 177,5 MW en 2020. En plus de cette capacité propre de production, le Bénin a lancé un appel d'offre pour la construction en EPC d'une centrale thermique de 143 MW en cycle combinée avec celle de 127 MW mise en service le 29 août 2019. En matière d'accès à l'électricité, le taux

d'électrification au niveau national est passé de 29,2% en 2018 à 31,7% en 2021 (32,2% de prévision pour 2022) et le taux de couverture national est de 46,7% la même année (55,5% de prévision pour 2022). Pour améliorer ces taux, les actions visant le développement des infrastructures énergétiques réalisées en 2022 portent sur : (i) démarrage des opérations de pose de la première tranche de 3.000 compteurs intelligents aux abonnés de la SBEE concernés ; (ii) réalisation des travaux d'extension de réseaux par des équipements et matériels résilients dans les localités Gbétagbo(Akassato); Dossèvié, Kissovié (HEVIE); Adandokpodji-Daho; Saclo, Lissèzoun-Dakpa, Houndon, Honmèho (Bohicon); Drè (Sè, HOUEYOGBE), Lokogba-Gnamamé (Commune de Dogbo), Agongbo (Za-kpota) ; (iii) installation des pompes solaires au profit des communautés de Gobada (Savalou), Soclogbo (Dassa-Zoumè),

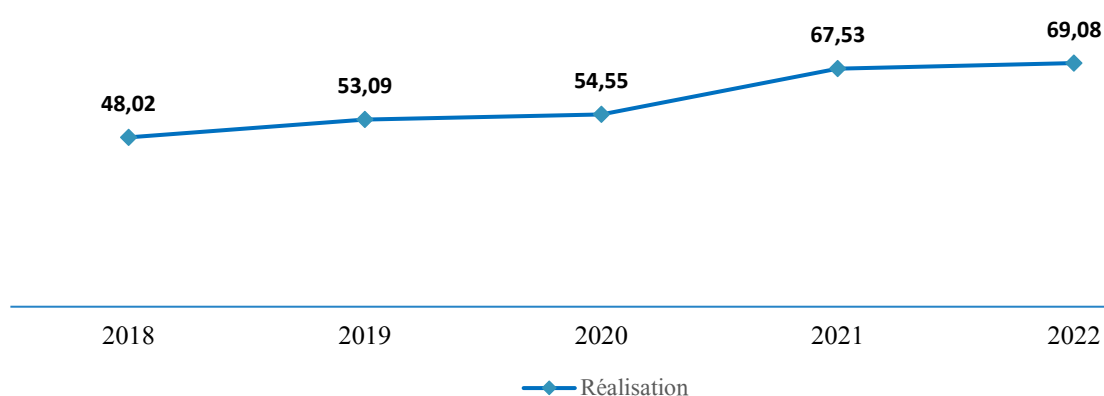
Bouca (Kalalé), Pélébina (Djougou); (iv) achèvement et réception le 21/12/2022 des travaux d'alimentation des localités Alibori K et Alibori B ; (v) finalisation de l'étude d'APD relative à la construction d'une Centrale à Gaz de 140 MW à Glo-Djigbé et (vi) réalisation des études et validation, du 19 au 23 décembre 2022, des rapports d'études préliminaires ou d'état des lieux dans le cadre du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) ; etc.

79. Dans le domaine du numérique et de la communication,

Le déploiement des infrastructures de connexion internet à haut débit connaît une croissance depuis 2018 faisant passer le taux de pénétration d'internet de 48,02% à 69,08% en mars 2022. Cette hausse se justifie par la construction et la réhabilitation du réseau de fibre optique (plus de 2500km de fibre optique), la mise en place des Points Numériques Communautaires (PNC) dans 43 communes et de 14 centres d'accès à internet haut débit dans les bureaux de poste en zones rurales et la connectivité de la Zone Economique Spéciale (ZES) de Glo-Djigbé. Aussi, convient-il de souligner que l'administration a connu une amélioration de son

fonctionnement grâce à la mise en place de la Plateforme nationale d'interopérabilité, du portail national des services publics et du data center national. Le renforcement de la régulation a conduit à l'accroissement des investissements par les GSM qui ont étendu leur couverture. Le système éducatif aussi a profité des avancées du numérique avec l'installation des salles numériques dans certaines écoles et collèges, la mise en place de plateforme e-learning et le déploiement du réseau béninois de l'éducation et de la recherche. La mise en place de la plateforme nationale des paiements électroniques est aussi une avancée qui facilite les paiements en ligne et induit la dynamisation de la vie économique. Le taux de pénétration internet mobile s'établit à 68,92% en mars 2022 contre 47,79% en décembre 2018. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'utilisation accrue de l'internet mobile dans tous les domaines socio-économiques. En outre, la diffusion de la TNT est effective et accessible aux populations sur le territoire national suite à la construction de son réseau national de collecte et de diffusion. Une quinzaine de chaînes nationales et internationales est diffusée gratuitement sur le bouquet gratuit de la TNT en vue de favoriser l'accès universel à toute la population béninoise.

Graphique 34 : Evolution du taux de pénétration internet



Source : MND, 2023

2.3.2. Sous-secteur agricole

80. Les réformes engagées ont permis de noter d'importantes améliorations. Les productions d'exportation à savoir le coton, l'ananas et l'anacarde, ont connu un accroissement important à

partir de 2016. La production de coton est passée de 269 212 tonnes en 2015 à 451 124 tonnes en 2016, soit un bond de 67,57%. Cette tendance s'est poursuivie sur la période 2017-2021. Ainsi, la production est passée de 597 373 tonnes en 2017 à

766 273 tonnes en 2021, soit un accroissement de 28,27% sur la période. Il en est de même pour l'anacarde avec une production qui est passée de 110 117 tonnes en 2017 à 215 000 tonnes en 2022, soit un accroissement de 48,78% sur la période. Pour l'ananas, la production est passée de 345 060 en 2017 à 472 514 tonnes en 2022, soit un accroissement de 26,92% pour la période.

81. Au niveau des filières émergentes comme le soja et le Karité, également des produits d'exportation, des progrès ont été aussi notés sur la même période. Ainsi, la production du soja est passée de 159 852 tonnes en 2017 à 306 198 tonnes en 2022, soit un accroissement de 91,55%. Quant à la production de karité, elle est passée de 88 607 tonnes en 2019 à 194 791 tonnes en 2021, soit un accroissement d'environ 120%.

82. Pour les trois filières conventionnelles que sont le maïs, le riz et le manioc, les productions ont enregistré également un accroissement entre 2017 et 2022. Sur la période, la production de maïs est passée de 1 514 914 tonnes en 2017 à 1 619 605 tonnes en 2022, soit un accroissement de 6,91%. Pour le riz, la production est passée de 361 336 tonnes en 2017 à 525 014 tonnes en 2022, soit un progrès de 45,3%. En ce qui concerne le manioc, la production est passée de 4 078 558 tonnes en 2017 à 4 350 054 tonnes en 2022, soit un accroissement de 3,11%.

83. En ce qui concerne les filières animales, les résultats du recensement national de l'agriculture (RNA) ont permis de réévaluer à partir de 2019, le cheptel utilisé dans l'estimation de la production de viande et du lait. La production de viande est passée de 66 514 tonnes en 2019 à 91 074 tonnes en 2021, 36,92% sur les deux ans. La prévision de production totale de viande pour l'année 2022 est de 97 168 soit un accroissement de 6,7%. Entre 2019 et 2021, la production du lait a connu un accroissement de 19,41% en passant de 87 848 tonnes à 104 897 tonnes. La production totale d'œufs de table a pratiquement doublé de 2019 à 2021, passant, pour ainsi dire, de 7805 tonnes en 2019 à 15 318 en 2021. Les réalisations pour 2022 sont de 114 626 tonnes pour la production laitière et 17 566 tonnes pour les œufs.

84. La production halieutique a connu un

accroissement de 36,00% entre 2017 et 2022 en passant de 54 687 tonnes à 74 622 tonnes. Il est à noter qu'entre 2019 et 2022, la production a baissé en passant de 89 249 tonnes à 74 622 tonnes. Ce recul se justifie entre autres par les difficultés d'importation de l'aliment extrudé en raison de la pandémie de COVID-19, les mesures prises par le gouvernement pour l'assainissement des plans d'eau et l'application de la réglementation en vigueur en matière de pêche.

85. Les performances trouvent leurs sources dans les réformes engagées dans le secteur agricole depuis 2016 avec la création des 7 Pôles de Développement Agricole (PDA) au sein desquels sont animés des sites de Recherche Développement. Ces PDA sont administrés par les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) qui ont pour mission la promotion des filières agricoles sur l'ensemble du territoire national.

Sous-secteur du tourisme

86. Le taux de croissance du nombre d'arrivées de touristes est passé de 0,47% en 2017 à 15,18% en 2018 avant d'amorcer une baisse à partir de 2019 pour atteindre -34% en 2020 où le Bénin a enregistré 133 319 touristes. La hausse enregistrée entre 2017 et 2018 s'explique par la mise en œuvre de plusieurs réformes dont, entre autres, l'exemption de visa pour les ressortissants de pays africains.

87. L'évolution du taux d'accroissement des recettes touristiques suit la même tendance sur la période, passant de 11,80% en 2017 à 21,20% en 2018 avant de connaître une chute vers -35,41% en 2020. La chute enregistrée pour ces deux indicateurs à partir de 2019 est due à la pandémie du COVID-19. L'absence de la clientèle, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, la suspension des vols et l'instauration et la délimitation partielle du cordon sanitaire freinant la libre circulation des personnes à l'intérieur du pays ont entraîné en 2020 une baisse drastique de 49,18 points du nombre d'arrivées touristiques et de 56,61% des recettes touristiques eu égard à la performance de l'année 2018. Quant à la durée moyenne de séjours des touristes, elle s'est légèrement améliorée en passant de 5,72 % en 2017 à 6,5% en 2020.

88. En 2021, il a été noté une amélioration des

indicateurs du secteur. Ainsi, le Bénin a enregistré, 312 247 arrivées à ses frontières aérienne et terrestres, faisant passer le taux de croissance des arrivées à 134% par rapport à la performance réalisée en 2020. Ce fort taux s'explique notamment par le fait qu'à contrario, des arrivées touristiques de l'année 2021 évaluées sur la base des flux aux frontières, celles des années antérieures étaient calculées sur la base des données sur la fréquentation des établissements d'hébergement. Quant à la durée moyenne de séjours, elle s'est également améliorée en 2021 où elle est de 6,9 jours soit 0,4 jours de plus que la moyenne enregistrée sur la période 2017-2021.

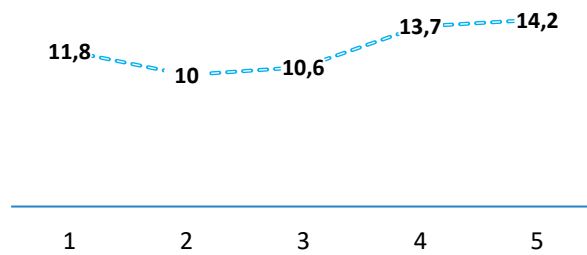
2.3.3. **Sous-secteur des PME**

89. Concernant les PME, leur contribution moyenne aux ressources fiscales sur la période allant de 2015 à 2019 est de 12,06%. La tendance contributive est

croissante dans le temps (graphique17). Même si cette contribution paraît faible, elle démontre néanmoins les efforts du Gouvernement visant à faire sortir les entreprises de l'informel à travers les mesures incitatives de formalisation. Dans le cadre de l'amélioration de la contribution des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) à l'accroissement de la productivité de l'économie nationale, un effort de mise à niveau de ces derniers est constaté depuis 2016. En effet, le taux d'accroissement de cette mise à niveau est passé de 5% en 2016 à 12,50% en 2020.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi, il y a eu en 2021 la création du guichet unique de promotion de l'emploi dont l'opérationnalisation a abouti à la mise en place dans les soixante-dix-sept communes d'une unité locale de promotion de l'emploi (ULPE).

Graphique 35 : Evolution de la part contributive des PME aux recettes fiscales



Source : MPE, 2019

2.4. Appréciation des performances en matière de l'habitat de l'environnement, des changements climatiques et du développement des territoires

90. Cette section met en exergue les interventions relatives à l'habitat, au développement durable en matière de gestion de l'environnement, des changements climatiques et du développement du territoire qui sont des déterminants majeurs de promotion du capital humain et de bien-être. Les investissements consentis dans le secteur au cours de ces dernières années impliquent la consolidation des acquis obtenus et la poursuite de la dynamique en cours dans une perspective environnementale

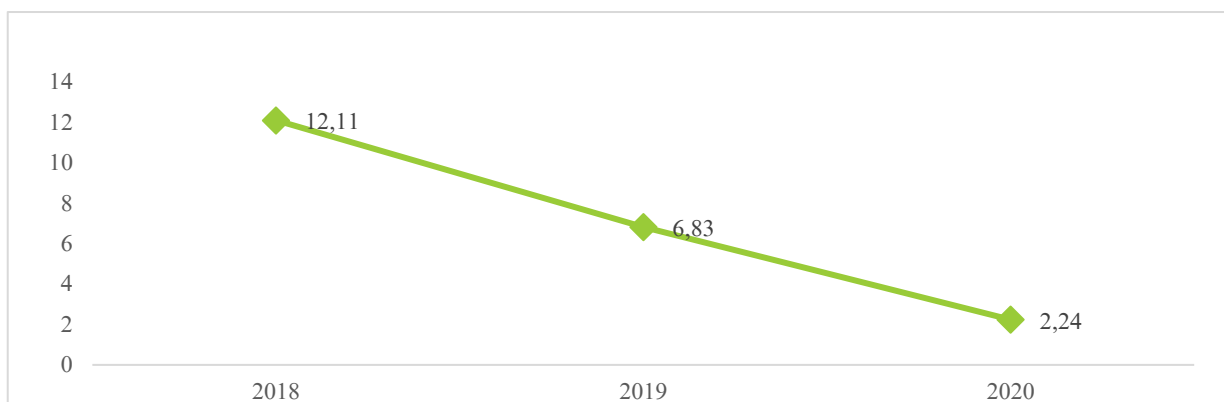
durable.

2.4.1. Gestion de l'environnement, des changements climatiques, des risques et autres catastrophes naturelles

91. La problématique des changements climatiques exige une approche globale de riposte. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été entreprises de 2016 à 2022 et orientées sur : i) la modernisation du système de gestion des déchets solides ménagers, iii) l'adoption d'un plan national climat et des plans climats territoriaux, iv) l'adoption d'une loi sur la protection de l'état contre l'importation des déchets étrangers au Bénin, v) l'adoption de la loi de protection, d'aménagement et de mise en valeur de la zone littorale, vi) l'accréditation du FNEC au FVC et FA pour les changements climatiques, vii) l'amélioration de la gestion des conventions internationales sur l'Environnement avec plus de 160,796 milliards F CFA de ressources mobilisées et viii) l'adoption de la loi et du document de politique nationale sur les changements climatiques, le financement à près de 2 192 310 592 F CFA des initiatives environnementales et climatiques retenues dans le cadre de l'Appel à projets organisé par le FNEC sur la période de référence.

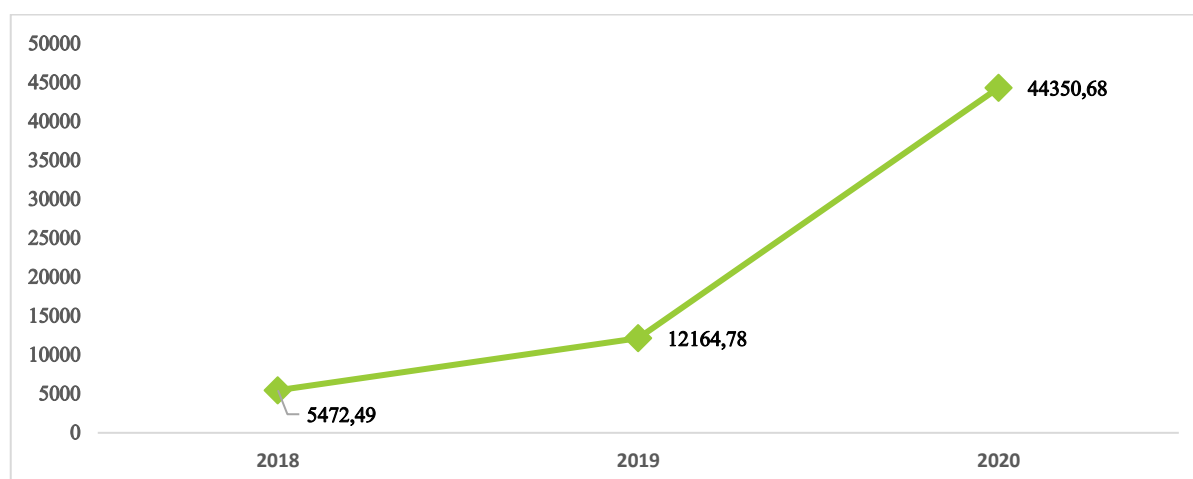
92. En termes d'acquis, il faut noter une décroissance du taux de valorisation des déchets collectés sur les 3 dernières années, tel que le montre le graphe ci-dessous.

Graphique 36: Taux de valorisation des déchets



Sources : DGPSIP/MDC, avril 2021

93. La baisse sur la période de l'étude est due à l'accroissement des points de regroupements et centres de transfert des déchets collectés. (graphe ci-dessous),

Graphique 37 : Quantité de déchets produits

Sources : DGPSIP/MDC, avril 2021

94. Par ailleurs, grâce aux travaux de protection de la côte béninoise, le phénomène d'érosion côtière a été relativement maîtrisé avec des plages sécurisées et propres, le développement de sites récréotouristiques et surtout la reconstitution systématique de superficie de la plage le long de la côte (sur près de 200 ha), matérialisée par le recul du trait de côte et la réduction des risques d'inondation. Concernant la réhabilitation du lac Ahémé, on note la stabilisation des berges, le recul de l'envasement et l'ensablement dudit Lac sans oublier la restauration du couvert forestier national à l'issue des opérations de reboisement (plants d'alignement le long des rues et des berges, plantations d'arbres dans le cadre de la Journée Nationale de l'Arbre et sur les plages).

2.4.2 Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles

95. Pour apporter une solution durable à la problématique de prédation continue du couvert forestier, le gouvernement a initié et mis en œuvre une série d'actions et de réformes visant l'aménagement durable et la valorisation des

ressources naturelles afin d'attirer des investissements privés dans les secteurs traditionnels d'exploitation des ressources naturelles renouvelables et dans les secteurs émergents des biens et services écotouristiques.

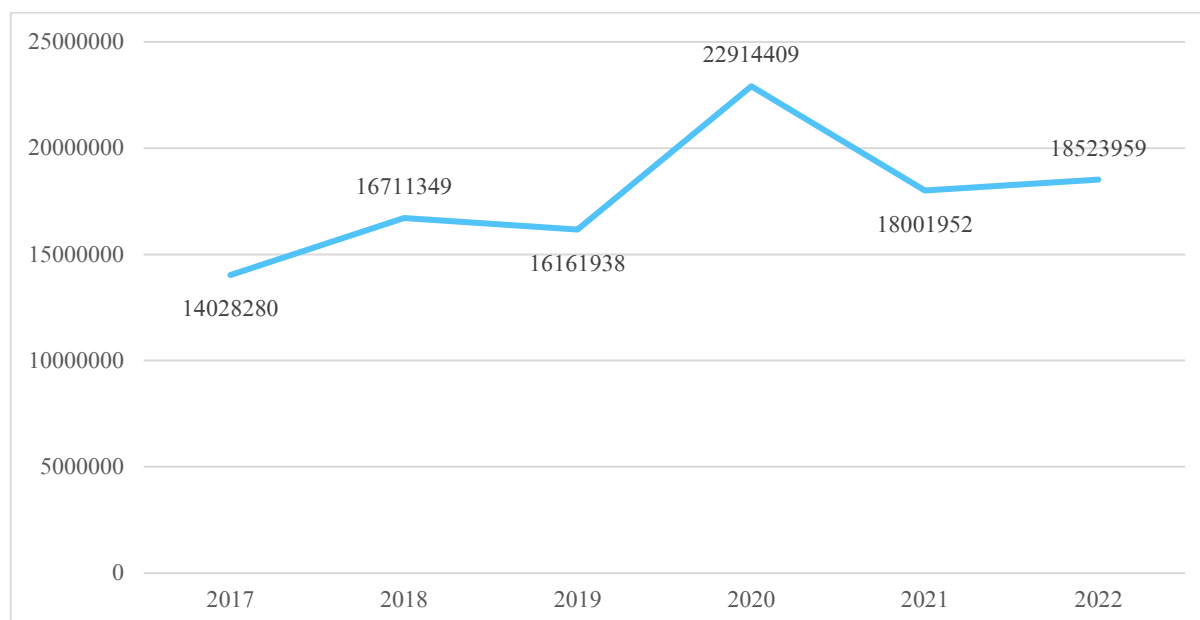
96. La mise en œuvre de ces initiatives au cours des cinq (05) dernières années a permis entre autres (i) l'amélioration de la gouvernance forestière et de la capacité d'intervention du service forestier, (ii) la réorganisation des structures déconcentrées de l'administration forestière par la création de nouvelles Inspections forestières et Cantonnements forestiers avec une intégration des acteurs et prestataires locaux; (iii) l'amélioration de la couverture forestière nationale à travers la mise en terre de plus de 59 069 019 plants sur une superficie totale cumulée de 43 833 ha et 1 918 921 mètres linéaires de 2016 à 2022, (iv) la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des forêts par la création des emplois verts et des microprojets d'AaGRs dans les terroirs riverains pour un montant 1 285 859 000 de FCFA avec 4622 bénéficiaires dont 3902 femmes, (v) la structuration des acteurs locaux et le

développement des compétences et expertises au niveau local en matière de reboisement et de valorisation des produits forestiers.

départements du Bénin a connu une nette augmentation de 2016 à 2022, tel que le montre le graphe n° 38 ci-dessous :

97. La production du nombre de plants dans les

Graphique 38 : Production de plants de 2017 à 2022



Source : MCVT, 2023

2.4.3 Urbanisme et Aménagement du territoire

98. Les tendances observées à l'issue du 4ème RGPH sont entre autres : i) Une hausse de la population urbaine ; ii) Une population inégalement répartie avec une très forte concentration au Sud ; iii) Une croissance démographique plus forte dans les zones faiblement urbanisées (Donga, Alibori, Borgou) et moins soutenue dans les zones de forte concentration urbaine (surtout le Littoral).

99. Une telle urbanisation qui continue à se concentrer sur la zone côtière, engendre une pression importante sur la demande de services sociaux et d'infrastructures de base, la pression sur les marchés d'emplois urbains, la spéculation

foncière et le détournement du foncier public à usage personnel, la dégradation de l'environnement, le développement de la paresse et des violences visiblement induits par l'absence de transformation des matières premières dans des filières agroforestières offrant une chaîne de valeurs, l'insuffisance de logements décents, la dégradation de la santé publique due à la pollution et à la production massive de déchets non recyclés, sont autant de risques sur les écosystèmes, sur le patrimoine physique et le cadre de vie, sur la sûreté collective et la sécurité des ménages.

100. En matière d'assainissement plusieurs projets ont été initiés et exécutés de 2016 à 2022. Il s'agit des interventions ci-après :

- › Aménagement de 289 811,338 ml de voies revêtues avec la construction de 93 304,851 ml de collecteurs de 2017 à 2022 ;
- › Démarrage de la mise en œuvre du Programme Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) ; exécution à 33,48% des travaux de construction de 35 marchés urbains et régionaux ;
- › Réhabilitation de palais royaux, pavage et assainissement de rues dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey.

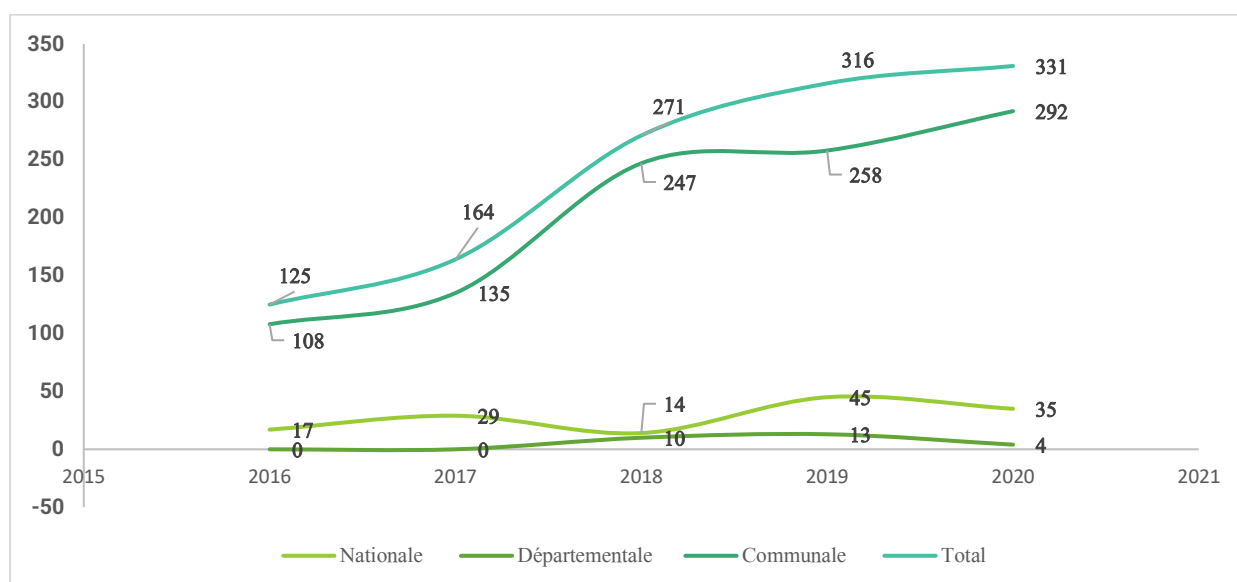
101. Amélioration de la gestion de l'habitat et du foncier

De 2016 à 2022, plusieurs innovations ont été introduites dans le domaine de la gestion de l'habitat et du foncier. Il s'agit de : i) l'actualisation de la politique nationale de l'habitat et la stratégie de logement, ii) le code de la construction et de l'habitat en République du Bénin, iii) la réalisation d'une étude sur l'habitat traditionnel climatique, iv) le démarrage du programme de 20.000 logements,

v) les travaux de construction de la Cité ministérielle à Cotonou, de la Cité administrative technique d'Abomey-Calavi et des Cités administratives départementales, vi) démarrage de la construction du Siège de l'Assemblée Nationale, vii) la construction d'un château d'eau, et autres infrastructures d'accueil et aménagement paysager du site d'accueil des pèlerins à Cotonou (Place Idi Akpakpa)....

102. Le graphe ci-dessous présente l'évolution du nombre de permis de construire délivrés de 2016 à 2022. Il est observé que 3006 permis de construire ont été délivrés sur la période 2016 à 2022 dont 12,89% sont à caractère national, 2,20% à caractère départemental et 84,89% à caractère communal. Ce niveau de performance sur la période représente 73,26% des dossiers instruits. Ainsi, près de $\frac{3}{4}$ des demandes de délivrance de permis de construire ont obtenu un avis favorable. Ces chiffres quoique faibles, montrent une progression dans la délivrance de permis de construire qui est passée globalement de 125 au niveau national à 338 en 2020 (confère graphe n°39). La faiblesse est due au fait que peu de Communes disposent d'une commission d'urbanisme fonctionnelle.

Graphique 39 : Permis de construire délivrés de 2016 à 2022 par commission



Source : DGPSIP/MDC, 2021

2.5 Appréciation des performances au niveau de la gouvernance

104. La gouvernance est analysée suivant les volets économique, social, administratif et local en s'appuyant sur les indicateurs d'évaluation des

réformes institutionnelles et politiques du Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) de la Banque mondiale, les indicateurs de la liberté de presse de Reporter Sans Frontière (RST), l'indice de la perception de la corruption et l'indice du mo Ibrahim, etc.

2.5.1 Gouvernance économique

105. Selon l'évaluation des réformes politiques et institutionnelles de la Banque Mondiale « rapport Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) de 2020 », la gouvernance économique du Bénin est satisfaisante. Le score du Bénin est passé de 3.5 en 2019 à 3.6 en 2020 et est au-dessus de la moyenne régionale (3,2) traduisant ainsi l'amélioration des qualités de politiques publiques et d'institutions nationales.

106. Le score¹³ du Bénin relatif à la gestion économique¹⁴ : est resté inchangé (3,8) entre 2017 et 2018 et a connu une importante hausse pour rester stable entre 2019 et 2020 (4,2). L'amélioration de la gouvernance des politiques économiques est essentiellement liée aux résultats positifs obtenus en matière des réformes budgétaires. Le déficit budgétaire, y compris les dons s'est réduit davantage, passant de (-2,9%) en 2018 à (-0,5%) en 2019 puis (-4,7%) en 2020 mais s'est creusé en 2021 pour atteindre -5,7 en relation avec la crise de Covid-19. Ces résultats sont dus aux réformes fiscales orientées vers la sécurisation des recettes et l'élargissement de la base imposable mais aussi à la maîtrise de la progression des charges, notamment fonctionnelles. Les recettes fiscales ont connu une hausse de 18,96% entre 2019 et 2021 malgré la persistance de la COVID 19. La discipline fiscale continue à générer une marge de manœuvre budgétaire exploitée par les autorités pour améliorer surtout les situations sociale et sécuritaire des populations. Les dépenses consacrées aux infrastructures, à l'agriculture, à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à l'économie numérique représentent près de 70 % des dépenses

d'investissement, ce qui est conforme aux objectifs de croissance à moyen terme. La dette publique est viable. L'encours de la dette publique représente 41,2% du PIB en 2019, 43,1% du PIB en 2020, 50,3% du PIB en 2021 et 52,8% du PIB en 2022 qui reste largement en dessous du seuil de 70% fixé pour les pays de la zone UEMOA dans le cadre du Pacte de Convergence. Les statistiques de la gestion des dettes sont complètes et publiées régulièrement.

107. Les politiques structurelles¹⁵ ont également eu un bon score. Ce score a connu une hausse en 2020 (3,5%) et est resté stable entre 2018 et 2019 (3,3). Il reste au-dessus de la moyenne (3,2) des pays d'Afrique subsaharienne. Une multitude de réformes engagées pour la promotion du secteur privé est à l'origine de l'amélioration de ce score. Le secteur financier a été rendu plus résilient grâce à la prise des textes en lien avec les normes internationales. En matière de droits de propriété, il est noté une certaine transparence dans la gestion du système d'administration foncière.

2.5.2 Gouvernance sociale

108. L'analyse est faite en se basant sur les politiques d'inclusion sociale et d'équité : La note obtenue est restée inchangée entre 2019 et 2020 (3,5) mais est supérieure à la moyenne (3,2) pour les pays d'Afrique subsaharienne. L'amélioration de l'inclusion sociale et l'équité est surtout liée à l'évolution à la hausse du budget de la protection sociale qui s'est accrue de 1,4% en 2019 et de 9,9% en 2020 malgré la baisse du taux de croissance. Ce score demeure néanmoins faible à cause des régimes de retraite et de l'assurance du marché du travail qui ne concernent qu'une petite proportion de la population (les fonctionnaires et les employés du secteur privé formel). De même, les programmes d'assistance sociale en faveur des pauvres extrêmes ne couvrent pas encore intégralement la demande de la population vulnérable. Cependant, il y a la valorisation des ressources humaines et les politiques axées sur la viabilité écologique qui viennent en renfort à l'action sociale. De même,

¹³ Sur une échelle allant de 0 à 6 (6 étant le score le plus élevé pour noter la qualité des politiques et institutions nationales d'un pays)

¹⁴ politique monétaire, politique budgétaire et gestion de la dette

¹⁵ Environnement réglementaire des entreprises, Commerce et Secteur financier

plusieurs interventions novatrices sont mises en œuvre pour la couverture des besoins sociaux de bases. On pourrait citer, entre autres, l'initiative GBESSOKÉ, l'extension du projet ARCH, les projets CASH+CARE, SWED

2.5.3 Gouvernance administrative

L'analyse s'est basée sur l'évolution des indicateurs ci-après :

109. L'indicateur relatif à la qualité de la gestion des institutions du secteur public¹⁶ reste constant entre 2019 et 2020 (3,4) contre 3,3 sur la période 2015 à 2018, et est supérieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (3,0). Les scores relatifs à la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes et la transparence, la redevabilité, la corruption dans le secteur public sont égaux à 3,5. Les scores concernant, les droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles et la qualité de l'administration publique sont aussi égaux à 3.

110. En matière de la lutte contre la corruption, depuis 2017, le Bénin se hisse progressivement dans le peloton de tête sur le continent. En 2021, le Bénin occupe la 5^{ème} place sur le continent africain. Le Bénin totalise un score de 42 sur 100 selon le rapport publié par Transparency International.

111. La corruption dans l'administration publique est en nette régression au Bénin. L'Indice de Perception de la Corruption a connu une baisse, la corruption a stagné au Bénin avec la note de 41/100 et perd trois places en termes de rang (Indice de Perception de la Corruption). Sur 180 pays, le Bénin occupe le 78ème rang en 2021 contre 83ème en 2020. On constate aussi que la note de 41 sur 100 obtenue par le Bénin, est inférieure à la moyenne mondiale qui est de 43 sur 100. La baisse de la corruption est liée à la hausse (i) du taux de dossiers de corruption transmis à la justice et ayant abouti à une condamnation (24,42% en 2018 et 42,86% en 2019), (ii) du taux moyen de dossiers vidés par rapport au nombre de dossiers enrôlés (59,47% en

2018 et 64,65% en 2019).

112. En ce qui concerne la liberté de presse, le classement mondial de l'ONG « Reporter Sans Frontière », le Bénin, classé 78ème pays en 2016, est passé au 84ème pays en 2018, 96ème pays en 2019, puis au 113ème pays en 2020, 114ème pays en 2021 et se retrouve à 121^{ème} en 2022. Le paysage médiatique du Bénin est l'un des plus pluralistes et diversifiés de la sous-région. De même, depuis 2015 avec l'avènement du Code de l'information et de la communication les peines privatives de liberté pour les délits de presse ont été supprimées et le droit d'accès aux sources publiques d'information est garanti au profit des professionnels des médias. Les chantiers entamés par le Gouvernement et la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication en matière de renforcement de la viabilité économique et de la professionnalisation du secteur augurent de bonnes perspectives.

113. En dépit de la vision largement partagée par les acteurs politiques sur la nécessité de réformes du système partisan et du code électoral, leur application a été difficile et éprouvante. Ainsi selon le groupe de presse britannique The Economist Group, l'indice de démocratie¹⁷ est passé de 5,74 en 2018 à 5,09 en 2020 puis 4,58 en 2021. Le Bénin est passé de 16ème rang en 2019, à 17ème en 2020 puis 21ème en 2021 sur les pays africains. Avec les efforts conjugués des acteurs politiques, tous bords confondus, les résultats escomptés sont perceptibles.

114. S'agissant du classement de l'ONG Mo Ibrahim, du point de vue de la gouvernance en général, le Bénin a fait des progrès. Le pays occupe la 13ème place sur les 54 pays africains avec un score de 58.6 sur 100. Entre 2000 et 2019, le pays a fait un bon de 1.1 selon l'indice Mo Ibrahim pour la bonne gouvernance qui qualifie ce progrès « lent ».

115. En ce qui concerne la « Diplomatie et Coopération Internationale », les réformes opérées entre 2017 et 2020 ont conduit à une optimisation

¹⁶ Elle concerne les droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes, la qualité de l'administration publique, la transparence, la redevabilité et la corruption dans le secteur public.

¹⁷ Le calcul est fondé sur 60 critères regroupés en cinq catégories : le processus électoral et le [pluralisme](#), les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique et la culture politique

de la carte diplomatique et consulaire. En effet, l'indicateur relatif au nombre de succès diplomatiques s'est établi à 35 en 2021 avec une réduction significative des coûts de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires. Néanmoins, les recettes non fiscales mobilisées par le secteur ont connu une baisse (41,14% entre 2019 et 2020), passant de 280,10 millions de FCFA en 2019 à 164,866 millions de FCFA en 2020. Cette baisse pourrait être justifiée par les mesures liées à la pandémie de Covid-19, prises par le Gouvernement au cours de l'année 2020.

116. S'agissant de la situation de la sécurité intérieure, elle a connu une amélioration au cours de ces dernières années. Le seuil de confiance au système sécuritaire est en hausse entre 2020 et 2021, passant de 64% à 72,49%. L'indice de maillage sécuritaire et le taux de criminalité sont également en hausse respectivement de 0,0291 en 2020 à 0,58 en 2021 et 54,51% en 2019 à 80,17% en 2020. Pour ce qui concerne, la gestion des espaces frontaliers, les actions de viabilisation et de sécurisation se poursuivent chaque année pour impacter ces populations vulnérables et leur redonner confiance quant à la souveraineté de l'Etat dans ces localités. La proportion des communes frontalières atteintes par l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers s'établit en 2020 à 51,5%.

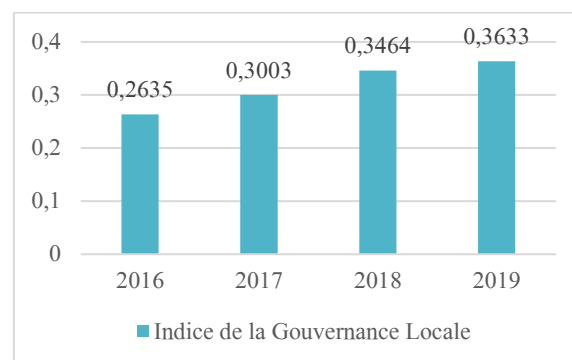
117. Sur le plan de la défense nationale, l'appréciation de la capacité opérationnelle des Forces Armées Béninoises (FAB) à travers son indicateur l'indice de performance de la capacité opérationnelle des FAB » fait ressortir la nécessité de mesurer les résultats obtenus après la mise de la capacité opérationnelle dont disposent les FAB face à la menace terroriste observée sur le territoire national à partir de 2019. La valeur atteinte en 2021 est de 42,86% en diminution de 14,28% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par l'intégration de nouveaux paramètres dans le mode de calcul tel que le traitement du phénomène du terroriste, les mesures prises pour empêcher son expansion et limiter les dégâts matériels ainsi que les pertes en vies humaines.

2.5.4 Gouvernance locale

118. La décentralisation est une opportunité pour la promotion du développement à la base. Sa réussite

est tributaire de la qualité de la gouvernance. Conformément aux ODD et dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale, le Bénin suit l'évolution de la qualité de la gouvernance locale avec un indicateur composite dénommé "indice de gouvernance locale (IGL)" avec 2016 comme année de base. Il est calculé à partir de 45 indicateurs rangés dans cinq domaines de gouvernance. Entre 2016 et 2019, l'indice de Gouvernance Locale (IGL) est passé de 0,2635 à 0,3633. Ce résultat indique une insuffisance de pratique de bonne gouvernance par rapport à la situation adéquate. Cependant, afin de redynamiser la gouvernance locale dans tous ces aspects pour le bien-être des populations, une réforme structurelle du secteur de la décentralisation a été engagée en 2021. La mise en œuvre de cette réforme a permis entre autres : i) un réaménagement des organes ; ii) une redistribution des pouvoirs ; iii) un renforcement de la reddition des comptes et iv) un réaménagement des modalités d'exercice de la tutelle. Aussi, permettra-t-elle d'améliorer pour les années à venir, les performances des collectivités territoriales en matière de gestion de l'administration communale, et par ricochet, la gouvernance locale.

Graphique 41 : Evolution de IGL de 2016 à 2019.



Source : MDGL 2020

Les domaines cinq (05) d'appréciation de la gouvernance locale concernent : (i) la gouvernance politique et administrative ; (ii) la gouvernance financière ; (iii) la gouvernance participative et genre ; (iv) la gouvernance territoriale et foncière et (v) les relations avec la tutelle.

119. Au plan local, la gouvernance politique et administrative demeure perfectible. En effet, bien que les sessions ordinaires du conseil communal

soient régulières, les rapports d'activités du Maire produits dans les délais et les services ainsi que le système d'archivage soient fonctionnels, l'indice de la gouvernance politique et administrative de 2018 à 2019 emporte une légère hausse de 0,06 point de pourcentage.

120. Gouvernance participative et genre

L'indice de la gouvernance participative et genre a enregistré une augmentation de 0,1 point de pourcentage de 2018 à 2019. L'appréciation de la gouvernance participative et du genre se fera à travers un certain nombre d'indicateurs. Une très faible volonté a été notée au niveau des élus locaux, à initier et mettre en œuvre les actions en faveur des femmes.

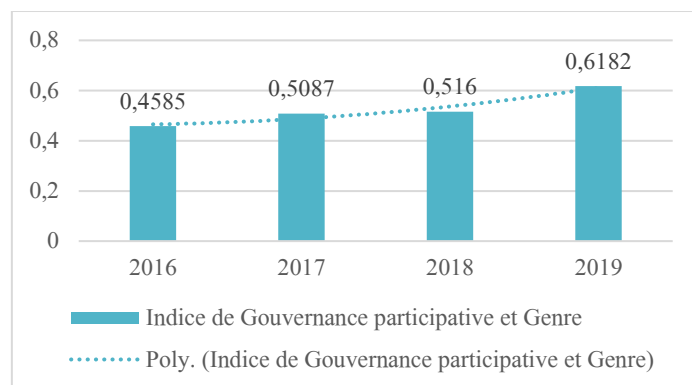
Par ailleurs, la gouvernance participative et genre a connu une impulsion majeure à l'issue de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation en 2021, aboutissant ainsi à la valorisation des compétences au niveau communal.

L'accès aux postes de décision dans les administrations communales et locales étant électif, les femmes sont également sous-représentées. Malgré les efforts fournis par le gouvernement pour améliorer leur représentativité, notamment en recommandant leur bon positionnement sur les listes des partis politiques lors des élections. Les dernières élections municipales et communales de 2020 n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. Ainsi à la suite des élections, on dénombre trois (03) femmes maires (Toffo, Kétou et Kandi) sur les soixante-dix-sept soit environ 3,9% ; soixante-dix-huit (78) femmes conseillères municipaux ou communaux sur les mille huit cent quinze (1815) soit 4,30%. Une situation analogue est observée au niveau des élus locaux avec une représentativité féminine de moins de 3%.

Au niveau des postes techniques des mairies, à l'occasion du tirage au sort pour y pourvoir, en application du principe de discrimination positive basé sur la compétence, la tendance n'est pas pareille. Ainsi, en ce qui concerne la fonction de Secrétaire Exécutif de mairie, nous avons un peu plus d'une (01) femme pour deux (02) hommes.

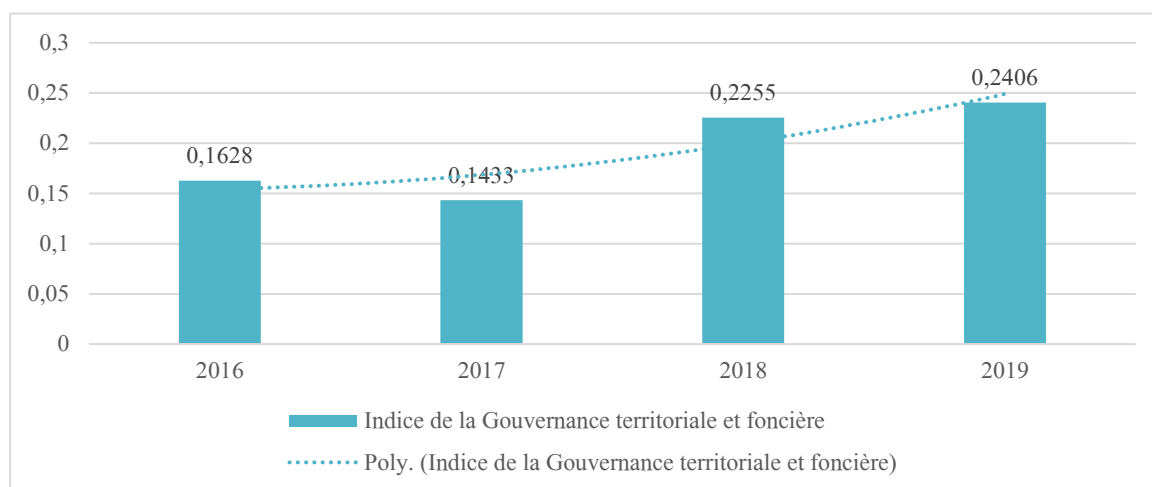
Quant aux axes d'intervention en matière de réduction des inégalités, la politique des quotas dans les élections communales prochaines favorisera la présence des femmes dans les systèmes de représentation politique et de prise de décision dans les communes.

Graphique 43 : Evolution de l'indice de la gouvernance participative et le genre de 2016 à 2019



Source : MDGL 2020

121. La gouvernance territoriale et foncière
L'évolution de l'indice de gouvernance territoriale et foncière est en hausse, passant de 0,1433 en 2017 à 0,2406 en 2019, alors que la gouvernance territoriale et foncière est peu satisfaisante dans l'ensemble des Communes. Selon les Rapports sur l'Indice de la Gouvernance Locale, il ressort à 16,28% au titre de l'année 2016 et en 2018, 64,86% des communes ont un schéma directeur d'aménagement du territoire et les organismes de gestion foncière sont fonctionnels dans la moitié des Communes. En 2019, d'autres Communes se sont ajoutées en l'occurrence celles des départements de Borgou, Alibori, Zou et Collines. Toutes les communes du Bénin disposent d'un Plan de Développement Communal approuvé par l'autorité de tutelle et bénéficient de l'appui-conseil des Directions départementales du développement. L'évolution de l'indice de gouvernance territoriale et foncière est en hausse, passant de 0,1433 en 2017 à 0,2406 en 2019 comme le montre la figure ci-dessous.

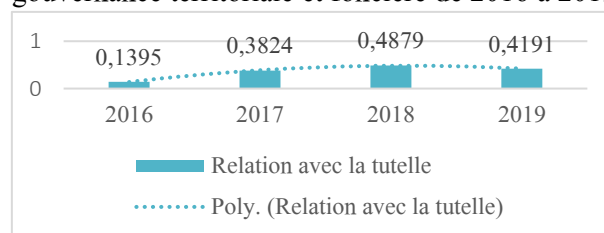
Graphique 44 : Evolution de l'indice de gouvernance territoriale et foncière de 2016 à 2019

Source : MDGL, 2020

En dépit de ces succès, les communes vivent difficilement les mutations liées au nouveau code foncier et domanial. Les difficultés sont liées au fonctionnement des organes prévus et au manque à gagner. Cependant, le rapport "Doing Business 2020" estime que le Bénin a amélioré la fiabilité et la transparence du système d'administration foncière en publiant des statistiques officielles sur les transactions foncières et les litiges fonciers pour l'année civile précédente et en s'engageant à fournir un document juridiquement contraignant dans un délai précis.

122. Les relations avec la tutelle

La relation des Communes avec la tutelle a progressé dans le sens d'une satisfaction. En effet, le taux de participation aux séances du Conseil Départemental de Concertation et de Coordination est en moyenne de 89,86% sur la période 2016 à 2018. En ce qui concerne le taux de conformité des actes communaux, il est de 93,71% en 2018 contre 93,14% en 2017. L'indice des relations avec la tutelle est appréciable et s'élève à 0,4191. Cependant entre 2018 et 2019, cet indice est en baisse de 0,07 point de pourcentage. Toutefois, il faut noter que le taux de participation aux séances du Conseil Départemental de Concertation et de Coordination est en moyenne 87,73% sur la période 2019 à 2021. Par contre, sur la même période sous revue, le taux de conformité des actes communaux est en moyenne de 94,48%.

Graphique 45 : Evolution de l'indice de gouvernance territoriale et foncière de 2016 à 2019

Source : MDGL, 2020

2.6 . Les défis de développement

123. Cinq principaux défis sont à relever pour susciter une croissance durable et inclusive afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agit de :

i Promotion du capital humain au service du développement durable inclusif

124 L'analyse du bilan du programme de développement laisse entrevoir plusieurs défis à relever pour l'amélioration du capital humain.

125 En matière du système éducatif : Les stratégies mises en œuvre jusque-là et les réformes engagées ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation mais la qualité des enseignements et la déperdition scolaire demeurent un défi. En outre, l'alphabétisation peine à décoller pour le développement collectif et individuel des citoyens.

126 Pour la Santé : l'efficacité de la prise en charge de la recrudescence de la morbidité et de la situation sanitaire des mères et des enfants reste préoccupante. Il en est de même de la malnutrition et de la faible fréquentation des services sanitaires qui demeurent des défis pour le secteur.

127 Dans le cadre de la protection sociale : les défis sont relatifs à l'accessibilité des couches vulnérables aux services sociaux de base et aux micro-crédits, à la promotion des valeurs familiales, aux facteurs de production et à l'encadrement du secteur de la microfinance. Le renforcement des capacités de résilience face aux chocs ne saurait être occulté.

128 En ce qui concerne l'emploi, le genre et l'équité : l'emploi décent reste une priorité nationale et l'exploitation des enfants et la violence envers les femmes sont deux défis majeurs à relever. La question de la promotion de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines économique, politique, social et culturel reste entière.

ii Amélioration de la productivité des facteurs de production

129 Le Bénin dispose de plusieurs potentialités dans l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, l'économie numérique, l'industrie et le commerce qui constituent un gisement d'innovations et de création de richesses mais insuffisamment valorisées à cause de la faiblesse de la productivité des facteurs de production. Pour relever ce défi, le Bénin devrait accroître la productivité des facteurs de production à hauteur de 2% au moins entre 2022 et 2024 et promouvoir un transfert massif de nouvelles technologies dans les secteurs ci-dessus cités. De même la professionnalisation de l'artisanat, la compétitivité des PME, l'accès des PME au financement et l'entrepreneuriat féminin et des jeunes à travers l'opérationnalisation du Fonds de Soutien au Financement des micro-entreprises et des PME constituent des défis majeurs à relever.

iii Assainissement soutenu du cadre de vie, gestion efficace des catastrophes naturelles et changement climatique

130 Les défis dans le domaine de l'habitat, de l'environnement et des changements climatiques demeurent majeurs.

131 Il s'agira de poursuivre les actions entreprises et de développer des villes durables et résilientes, ainsi que d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles. Pour ce faire, il est important de mettre l'accent sur les priorités ci- après les années prochaines :

- Poursuivre la construction des logements sociaux et de cités administratives ;
- Poursuivre les travaux d'asphaltage ;
- Améliorer la gestion des déchets dans le grand Nokoué et l'extension du modèle à d'autres agglomérations ;
- Poursuivre les réformes du sous-secteur.

Iv Promotion de la bonne gouvernance

132 Des efforts restent à consentir pour parvenir à une bonne gouvernance à tous les niveaux pour la bonne gestion des ressources et la confiance des investisseurs, gages du développement durable. Au niveau local, il s'agira de renforcer les ressources transférées aux communes, poursuivre la délégation du pouvoir administratif au personnel technique recruté.

v Renforcement du financement du développement

133 Le financement du développement est très peu adapté aux besoins des secteurs porteurs de l'économie. L'accès au financement demeure difficile et le coût du crédit est très élevé. La part des crédits à long terme reste faible. Ainsi, pour relever le défi du financement du développement, l'Etat doit passer par des sources alternatives dans les prochaines années pour une meilleure attractivité des secteurs porteurs aux IDE, la promotion du partenariat-public-privé pour les grands projets structurants, la promotion des fonds de développement dans les secteurs porteurs pour la mobilisation des ressources de long terme et

l'adaptation des crédits aux besoins. Il faudra également mettre en place une zone de libres échanges avec le Nigéria et rendre disponibles les outils de mobilisation des ressources intellectuelles, techniques et financières de la diaspora.

vi **Renforcement de l'accès à une justice indépendante intègre et efficace**

134 Le pouvoir judiciaire, troisième branche du pouvoir à côté des pouvoirs législatif et exécutif reste encore confronté à de nombreux problèmes malgré les efforts consentis. Pour un bon fonctionnement de la justice, il convient de :

- mettre en place et opérationnaliser les bureaux d'accueil et d'orientation des usagers du service public de la justice ;
- mettre en œuvre de l'aide juridictionnelle et de l'assistance juridique.



III. PRIORITES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LA PERIODE 2024-2026

3 PRIORITES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LA PERIODE 2024-2026

135 Les priorités de développement de la présente note sont définies sur la base des objectifs de développement retenus dans le PND en tenant compte des tendances actuelles de développement et des défis de développement identifiés à la suite du bilan de la mise en œuvre du programme de développement. Il s'agit des choix clairs qui orientent le cadrage budgétaire des dépenses à moyen terme précis et pertinent au regard des résultats concrets attendus de l'exécution du Budget sur le triennal considéré.

3.1 Evolution possible des priorités de développement

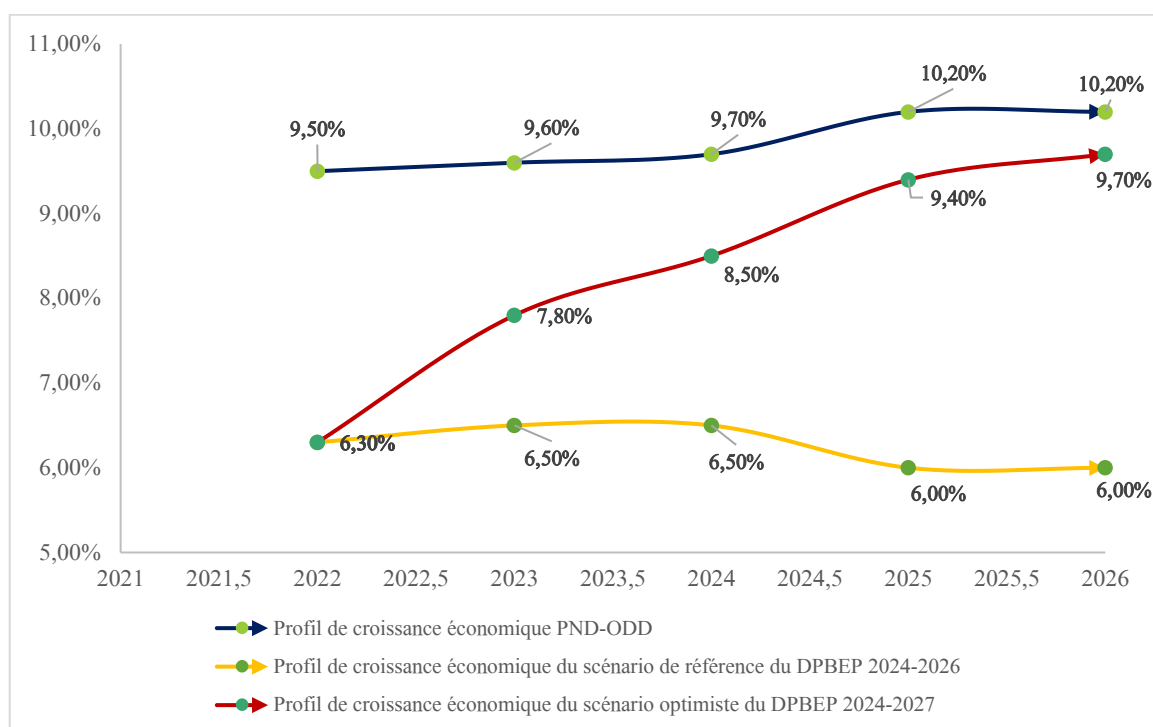
136 Les perspectives sur le triennal 2024-2026 montrent des écarts entre le sentier de croissance du PND et celui du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP). Les scénarii du DPBEP sont établies sur la base des hypothèses qui prennent en compte les tendances actuelles de développement au niveau international. En effet, pour une meilleure définition des priorités, il conviendrait d'apprécier les différents écarts du niveau de croissance économique.

137 Pour parvenir à mesurer les écarts de croissance économique, du sentier de croissance issu du scénario PND-ODD du cadrage macroéconomique du PND, il a été comparé avec **Graphique 2** : Profil de croissance

les scénarii de référence et optimiste du DPBEP.

138 Le scénario de référence du DPBEP 2024-2026 intègre les incertitudes liées aux tensions géopolitiques et à la situation sanitaire avec une évolution de la croissance de l'économie qui ne s'écarte pas fondamentalement de la trajectoire observée sur la période 2017-2022. Il suppose que le taux de croissance s'afficherait à 6,5%, 6% et 6% respectivement en 2024, 2025 et 2026. Par contre, le scénario optimiste suppose une atténuation rapide des tensions géopolitiques, une non-aggravation de la situation sanitaire et une évolution favorable des autres risques qui pèsent sur l'économie, dont des conditions climatiques et des conditions financières particulièrement avantageuses, propices à une mise en œuvre rapide des réformes structurelles et des investissements structurants. Ce scénario indique que le taux de croissance s'afficherait à 8,5% en 2024 et atteindrait 9,7% en 2026.

139 L'analyse du graphique 46 montre que le sentier du PND s'écarte des sentiers du DPBEP, notamment du scénario de référence. Le gap de croissance économique par rapport au PND estimé à 3,2% et 1,2% respectivement pour le scénario de référence et celui optimiste du DPBEP en 2024. Cet écart de croissance induit un renforcement des investissements publics par rapport à ceux prévus dans le DPBEP. Toute chose égale par ailleurs, un écart de croissance persistera dans le temps en comparaison des prévisions du DPBEP 2024-2026 aux ambitions du PND 2018-2025 (voir graphique ci-dessous).



Source : DGPD/MDC/2023

140- L'écart entre le niveau de croissance du PND et celui du DPBEP est justifié par le faible niveau des investissements publics prévus pour être engagé par l'Etat.

Libellés	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'investissement public du scénario PND-ODD (% du PIB)	5,7	5,7	5,7	5,8	8
CONTRIBUTION BUDGETAIRE A L'investissement public du scénario de référence du DPBEP (% du PIB)	5,5	4,5	4	3,6	4,4
CONTRIBUTION BUDGETAIRE A L'investissement public du scénario optimiste du DPBEP (% du PIB)	5,5	5,6	4,7	5	3,2
Gap en investissement public à combler avec le scénario de référence du DPBEP (% du PIB)	0,2	1,2	1,7	2,1	3,6
Gap en investissement public à combler avec le scénario optimiste du DPBEP (% du PIB)	0,2	0,1	1	0,7	4,8

141. Les contributions budgétaires à l'investissement public qui sont prévues dans le DPBEP 2024-2026 auraient pu être renforcées pour permettre au pays de retrouver le sentier de croissance prévu dans le PND. En effet, l'accroissement de l'investissement public améliorera les niveaux de productivités pour une croissance à deux chiffres à l'horizon 2025. Pour se rapprocher du sentier du PND en 2024, il aurait fallu

un effort supplémentaire d'investissement public à hauteur de 1,7% du PIB réel. **Cet effort supplémentaire de la contribution budgétaire à l'investissement équivaut en volume à 190,9712 milliards de F CFA environ.**

La difficulté à atteindre les cibles initiales du PND résulte en grande partie des implications négatives du contexte économique et politique international et régional ayant entraîné un ralentissement de la

croissance avec ces effets induits sur la capacité de mobilisation des ressources suffisantes à affecter aux investissements majeurs.

3.2 Les engagements pour le triennal 2024-2026

142. Eu égard à tout ce qui précède, il est retenu sur la période sous référence et par domaine les engagements ci-après :

☞ Le renforcement du capital humain au profit d'un accroissement de la productivité

- le renforcement de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'offre éducative, notamment de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ;
- le renforcement du système de protection sociale ;
- le renforcement et la mise aux normes des infrastructures sanitaires
- Poursuite de l'investissement pour l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'adolescent et la nutrition
- Poursuite du renforcement de la qualité des services de soins de santé primaires y compris la santé communautaire et poursuite de la lutte contre les maladies prioritaires (Paludisme, VIH Sida, la tuberculose), les maladies non transmissibles, les hépatites, les maladies tropicales négligées
- Renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des sept (07) villes non couvertes et de soixante (60) villes partiellement desservies par la SONEB.
- Amélioration de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour les systèmes de production tels que les infrastructures touristiques de la zone balnéaire et de la zone économique spéciale de Glo-Djigbé et autres.
-

☞ L'accélération de la transformation structurelle de l'économie

- la modernisation de l'agriculture pour une forte contribution à la croissance
- la promotion d'un nouveau type d'élevage résilient garantissant davantage de sécurité et de rentabilité aux éleveurs ;
- la facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production pour le développement et la valorisation des aménagements hydroagricoles ;
- la poursuite de la construction des infrastructures énergétiques en vue d'une autonomie énergétique du pays ;
- la promotion du développement du numérique et de la digitalisation (Déploiement de l'internet Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national) ;
- la poursuite de l'aménagement, de la réhabilitation et de la construction des infrastructures routières, aériennes et maritimes ;
- la promotion du tourisme et de l'artisanat ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du guichet unique de promotion des PME

☞ la protection de l'environnement et développement des territoires

- l'extension et la poursuite du projet Asphaltage dans les autres villes ;
- la poursuite de la construction des marchés modernes ;
- la poursuite de la construction des logements sociaux ;
- la poursuite des travaux de construction des cités administratives ;

☞ Consolidation de la bonne gouvernance

- Le renforcement du système national d'information ;
- La poursuite de la modernisation du cadre législatif et judiciaire ;
- L'accélération de la modernisation de l'administration publique ;
- le renforcement de la redevabilité ;
- la promotion de la lutte contre la corruption.

3.2. Risques et conditions de succès

142. La mise en œuvre réussie du programme du développement sur le triennal 2024-2026 tient

compte de la capacité à anticiper et gérer les risques inhérents au développement ainsi que des conditions de succès.

Les principaux risques identifiés sont :

- la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que ses effets induits ;
- la crise sécuritaire caractérisée par des attaques jihadistes au nord du Bénin ;
- l'évolution des cours des matières premières sur le marché international peut affecter, à tout moment, l'économie nationale ;
- la faible capacité d'absorption des ressources par les ministères sectoriels surtout en ce qui concerne le PIP constitue aussi une contrainte à la réalisation des objectifs de développement et rallonge les délais d'exécution des programmes et projets de développement. Pour inverser cette situation des actions telles que (i) le mécanisme d'allocation optimale des ressources publiques ; (ii) la mise en place du manuel de gestion des investissements publics et (iii) l'actualisation des critères de sélection des projets intégrant la théorie de changement sont en cours et seront renforcées ;
- les effets des changements climatiques (sécheresses cycliques, inondations récurrentes, pluies tardives et violentes, élévation du niveau de la mer, dégradation des ressources naturelles etc.) et le non-respect des lois environnementales par les populations affectent le mode de vie des sociétés à des niveaux et formes divers constituent des risques réels. Pour faire face à ce type de risques, il y a lieu de renforcer les capacités de résilience des communautés et des institutions à tous les niveaux ainsi que de poursuivre des réformes visant au respect de l'environnement ;
- La corruption, symptôme d'une mauvaise gouvernance économique, constitue une contrainte majeure à l'atteinte des résultats attendus des programmes et projets de développement. En effet, un niveau élevé de la perception de la corruption pourrait réduire l'efficacité et la mobilisation des ressources nécessaires pour le développement.

Les conditions de succès sont :

- l'inclusivité de tous les acteurs du processus de gestion de développement ;
- la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources notamment intérieures ;
- l'adhésion de toutes les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du programme de développement.

143. La promotion de la bonne gouvernance par le respect et l'application des textes.

CONCLUSION

144. Du bilan de la mise en œuvre du programme de développement, il apparaît de façon globale que les objectifs sont loin d'être atteints. Si par endroit quelques résultats reluisants sont observés, il faut signaler que des écarts significatifs entre les cibles fixées et les réalisations sont notées, et ce, malgré la volonté affichée du Gouvernement à travers les prévisions. L'une des principales causes de ce constat est liée à la faible consommation des crédits alloués aux investissements. Il convient que les réformes en cours à cet effet soient poursuivies afin d'inverser cette tendance.

145. Le Gouvernement s'emploiera à réduire voire altérer les écarts entre les objectifs et résultats de développement attendus et les dépenses réalisées par les ordonnateurs et gestionnaires de crédits dans un environnement de gestion axée sur les performances et d'accélération des préalables à la mise en place du partenariat public-privé gagnant-gagnant.

COMITE D'ORIENTATION	
<p>Abdoulaye BIO TCHANE Ministre d'Etat Chargé du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale.</p>	
COMITÉ DE PILOTAGE	
<p>PRÉSIDENT : Alastaire ALINSATO</p> <p>MEMBRES : Armelle H. AHAMIDE MEANGOUA Cyriaque EDON</p>	
COMITÉ DE RÉDACTION	ÉQUIPE D'APPUI A LA RÉDACTION
<p>Coordination : Romaric SOFONNOU</p> <p>Membres : Eric HINSON Rodrigue ACOTY Tiburce CODJIA Eugène GAMAVO Nicolas TOKPEICHAN Naïmatou BIO-DJARA</p>	<p>Zeus AGONTINGLO</p>